

**ASSEMBLEE DE CORSE
COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 6 MAI 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROVU DI U RAPORTU D'ESECUZIONE DI A
CUNVENZIONE DI SUSTEGNU A E PULITICHE
D'INSERZIONE PER L'ANNU 2019**

**APPROBATION DU RAPPORT D'EXECUTION RELATIF A
LA CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES
D'INSERTION POUR L'ANNEE 2019**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le fonds d'appui aux politiques d'insertion créé par la loi de finances initiale pour 2017, du 29 décembre 2016, vise à apporter un soutien financier aux départements et depuis 2018 à la Collectivité de Corse, qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat.

La Collectivité de Corse a ainsi négocié cet engagement avec l'Etat pour une période de deux ans, d'avril 2018 à mars 2020, visant à maintenir les dépenses d'insertion (hors allocation de solidarité) pour le financement des actions de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale, professionnelle et de développement social.

La convention signée le 27 avril 2018 définit des priorités conjointes, déclinées sous la forme d'engagements réciproques, d'actions partagées autour d'un socle commun d'objectifs, et d'actions supplémentaires répondant, d'une part à des priorités nationales, et d'autre part à des priorités locales.

L'octroi de fonds est sous tendu à deux conditions, la première d'ordre qualitatif tenant à la réalisation du programme d'action contractualisé, et la seconde financière puisque la Collectivité de Corse s'engage pour toute la durée de la convention à inscrire annuellement des crédits pour les dépenses valorisées au titre du FAPI au moins égaux à 95% des crédits inscrits l'année précédente.

Les services de l'Etat vérifient le respect des engagements contractés sur la base du rapport annuel d'exécution de la convention.

I- Bilan des actions conduites pour l'exercice 2018 et engagements de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019

L'Etat et la Collectivité de Corse ont convenu de retenir des actions et engagements de progrès pour la période d'application de la convention.

Au terme de cette année d'application de la convention, le rapport d'exécution et les rapports d'activité qui lui sont annexés permettent de constater l'état d'avancement et de réalisation des actions retenues.

a) Actions d'insertion prévues par la loi

Le renouvellement de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) fixant les engagements de la Collectivité de Corse et de l'Etat en matière de contrats aidés et d'insertion par l'activité économique sera proposé à l'Assemblée de Corse lors de sa session du 26 et 27 mars 2020.

Pour l'année 2019, et conformément à l'arrêté du Préfet de Corse en vigueur fixant le montant des aides de l'Etat pour les parcours emploi compétences (PEC), le nombre de PEC cofinancés par l'Etat et la Collectivité de Corse est de 50. Il correspond exactement au nombre prévisionnel de renouvellements des aides.

Pour les bénéficiaires du RSA dont elle a la charge, et dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, la Collectivité de Corse s'est engagée à financer sous forme de Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) 149 postes pour l'année 2019.

L'accompagnement renforcé des bénéficiaires de contrats aidés reste un axe prioritaire de la collectivité.

La négociation et la rédaction du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) est en cours. Un retro-planning des rencontres avec les partenaires publics et associatifs est prévu et s'organise comme suit :

- 1^{er} semestre 2020 : Rencontres des partenaires
- 2^{ème} semestre 2020 : Préfiguration et élaboration du PTI.

b) Actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs

Il est proposé de maintenir la trajectoire de progrès dans la mise en œuvre de l'action visant à favoriser l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi.

Les actions point conseil budget et évaluation de l'impact des actions en matière d'insertion sur le territoire ont été également reconduites en 2019.

L'action proposée par l'association et chantier d'insertion Art et Noces Troubles (ANT) vise à la production, à l'aide et à la diffusion des pratiques artistiques et culturelles à travers un chantier d'insertion. C'est une action innovante dans le domaine de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

En sa qualité d'atelier et Chantier d'insertion, ANT s'inscrit dans une logique de suivi et de soutien à destination des bénéficiaires du RSA. Cette association a vocation de permettre la diffusion des artistes professionnels insulaires. Elle assure également l'ensemble des démarches propres au statut des intermittents.

c) Actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou à des priorités locales

L'action menée par l'association A Murza propose un accompagnement social, administratif et professionnel en faveur des bénéficiaires du RSA en situation de handicap.

Le bilan détaillé des actions menées au titre de l'année 2019 est annexé au présent rapport.

II- Dispositions financières

Au titre de l'année 2019, le montant du soutien de l'Etat s'élève à 167 407,35 €.

La recette a été affectée au programme N5121B chapitre 934 fonction 441 compte 74718.

En conséquence il vous est proposé :

- d'approuver le rapport d'exécution de la convention d'appui aux politiques d'insertion pour l'année 2019 ainsi que ses annexes.
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Association A MURZA

8, Rue Paul COLONNA D'ISTRIA

20090 AJACCIO

Suivi des actions rSa EN Corse du Sud durant l'année 2019

Référentes de l'action : Isabelle VERGER et Lucie FAVRET
Directrice générale Dominique SILVANI

1. Action Analyse globale de la situation

Il s'agit d'élaborer un diagnostic complet sur la situation sanitaire, sociale et professionnelle du public suivi et mesurer l'incidence des problématiques sur son insertion.

4 orientées en 2018 et 2 en 2019, uniquement sur Ajaccio.

En terme de sorties

- 2 personnes ont été orientées vers Isatis pour l'une et Pôle emploi pour l'autre, les relais ont été réalisés
- 2 Personnes se sont vues préconiser une poursuite de parcours en validation médicale du handicap et parcours travailleur handicapé, les préconisations n'ont pas été suivies
- 2 personnes sont toujours en accompagnement

AGS AJACCIO suivi 2019

Genre	
Homme	5
Femme	1
Total	6

Age	
De 25 à 39 ans	1
De 40 à 49 ans	0
De 50 à 59 ans	4
+ 60 ans	1
Total	6

Moyen de locomotion	
Oui	6
Sans moyen	0
Pas de permis	1
Total	6

Niveau de formation	
I	0
II	0
III	1
IV	1
V	4
VI	0
Total	6

2. Validation administrative du handicap

Il s'agit de faire reconnaître médicalement et administrativement le handicap des personnes orientées après avoir vérifié que leur problématiques santé relevaient bien de ce champ.

- 3 personnes orientées en 2018 ont bénéficié d'un accompagnement sur Ajaccio et 6 ont été orientées et prises en charge en 2019.
- 27 personnes orientées en 2018 ont bénéficié d'un accompagnement sur Porto Vecchio et 28 ont été orientées et prises en charge en 2019.

En terme de résultats

- Ajaccio
4 RTH obtenues, 1 dossier en attente de résultats, 1 accompagnement en cours
- Porto Vecchio
19 RTH obtenues, 1 AAH, 9 dossiers en attente de résultats, 5 sorties anticipées, 6 fin d'actions, 1 sortie emploi, , 14 accompagnements en cours

Genre	Ajaccio	Porto Vecchio
Homme	5	23
à Femme	4	32
Total	9	55

Age	Ajaccio	Porto Vecchio
De 25 à 39 ans	4	13
De 40 à 49 ans	5	14
De 50 à 59 ans	0	23
+ 60 ans	0	5
Total	9	55

Moyen de locomotion	Ajaccio	Porto Vecchio
Oui	5	36
Sans moyen	4	9
Pas de permis		10
Total	9	55

Niveau de formation	Ajaccio	Porto Vecchio
I		
II		4
III	1	4
IV	1	11
V	6	17
VI	1	19
Total	9	55

Nature du handicap	Ajaccio	Porto Vecchio
Auditif		
Maladie Invalidante	2	17
Handicap Mental	0	
Moteur	5	26
Handicap Psychique	0	5
Traumatisme Crânien	0	
Visuel	0	3
Multi Handicap	2	4
Total	9	55

Nature de la demande	Ajaccio		Porto Vecchio	
		Obtention		Obtention
RQTH	4	4	25	19
AAH	1	attente	20	9
Action en cours	4		10	
	9		55	28

Sorties	Ajaccio		Porto Vecchio	
Fin d'action	4		33	
Sortie positive	1	AAH	10	AAH
Action en cours	4		12	
Total	9		55	

3. PARCOURS D'INSERTION AU PROFIT DES BENEFICIAIRES DU RSA EN SITUATION DE HANDICAP

Il s'agit d'accompagner des bénéficiaires du rSa dans la construction et la mise en œuvre d'un projet professionnel.

10 personnes orientées en 2018 ont bénéficié d'un accompagnement sur Ajaccio et 4 ont été orientées et prises en charge en 2019.

3 personnes orientées en 2018 ont bénéficié d'un accompagnement sur Porto Vecchio et 4 ont été orientées et prises en charge en 2019.

En terme de résultats

Ajaccio 3 accompagnements sont toujours en cours, 2 sorties positives suite à obtention de l'AAH, 3 sorties anticipées et 6 fin d'actions, avec des propositions de poursuite d'action non mises en œuvre.

Porto Vecchio, 4 accompagnements sont toujours en cours, 1 AAH a été obtenue, 2 fin d'actions

Genre	Ajaccio	Porto Vecchio
Homme	7	3
Femme	7	4
Total	14	7

Age	Ajaccio	Porto Vecchio
De 25 à 39 ans	1	3
De 40 à 49 ans	7	2
De 50 à 59 ans	6	2
+ 60 ans	0	
Total	14	7

Moyen de locomotion	Ajaccio	Porto Vecchio
Oui	8	5
Sans moyen / transport commun en	4	2
Pas de permis	2	0
Total	14	7

Niveau de formation	Ajaccio	Porto Vecchio
I		
II	1	1
III	1	
IV	2	
V	4	2
VI	6	4
Total	14	7

Nature du handicap	Ajaccio	Porto Vecchio
Auditif	0	1
Maladie Invalidante	5	
Handicap Mental	0	
Moteur	5	4
Handicap Psychique	0	
Traumatisme Crânien	0	
Visuel	0	1
Multi Handicap	4	1
Total	14	7

Statut	Ajaccio	Porto Vecchio
Rqth	12	7
Rente at	1	
Sans titre	1	
Total	14	7

Nature des sorties	Ajaccio	Porto Vecchio
Sorties positives	3	1
Dont AAH	3	1
fin d'action	5	2
Sortie anticipée, abandon	3	0
En cours	3	4
Total	14	7

RAPPORT D'ACTIVITES

2019



Information et Soutien au Budget Familial



UDAF Haute Corse – Service ISBF- 4 Cours Pierangeli 20200 BASTIA

SOMMAIRE

1.	LES OBJECTIFS POURSUIVIS EN 2019 ET EVALUATION DES ACTIONS	4
1.	Les réunions d'informations.	4
2)	Les conventions de partenariats :	6
3)	La labellisation du dispositif :	6
a)	Une adaptation des outils:	7
2.	LA MISE EN ŒUVRE DES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS	9
1)	Nombre de personnes reçues au cours de l'année :	9
2)	Les prescripteurs :	10
3)	Typologie des publics accueillis	11
b)	Leur situation familiale	11
c)	Leur lieu de vie :	11
d)	Leur activité (au moment du premier rendez-vous de diagnostic):	12
e)	Leur âge :	12
f)	Leur situation budgétaire (au moment du premier rendez-vous de diagnostic) :	13
4)	La mise en œuvre d'accompagnements:	13
5)	Nombre de personnes dont le suivi s'est terminé au cours de l'année :	15
a)	Leur activité au moment de la fin de leur accompagnement :	15
b)	Leur âge :	15
c)	Les motifs de fin d'accompagnement :	16
d)	Leur situation budgétaire au moment de la fin d'accompagnement ou du dernier contact avant la décision de fin :	17
3.	LES ACTIONS COLLECTIVES	18
4.	BILAN	19
5.	ACTIONS PREVISIONNELLES 2020	21
1)	La poursuite de l'information des prescripteurs et de la co-construction de partenariats	21
2)	Le développement des accompagnements et la multiplication des actions collectives	21
3)	L'obtention du label POINT CONSEIL BUDGET	21
4)	Le développement d'actions à destination des plus jeunes	21

Le Service Information et Soutien au Budget familial de l'UDAF de la Haute Corse a vu le jour au dernier trimestre 2017.

2019, après une année de lancement, a vu le dispositif atteindre sa capacité maximum d'accompagnements. Le dispositif a rempli les objectifs fixés par l'UDAF de la Haute Corse via la convention d'objectifs pluriannuelle de financement signée avec l'UNAF (accompagnements individuels et actions collectives).

Dans le cadre du dernier plan de lutte contre la précarité, dévoilé par le gouvernement en 2018, les services d'Information et Soutien au Budget Familial sont amenés à devenir la colonne vertébrale de la politique de prévention du mal endetté et du surendetté, devenant des espaces reconnus et labellisés par l'Etat. Le service ISBF souhaite s'engager dans cette démarche et a, durant l'année écoulée, adapté ses modes de fonctionnement aux attentes des financeurs.

Conformément aux prévisions de développement, le service est désormais opérant sur l'ensemble du territoire de la Haute Corse et poursuit son développement et son organisation afin de pouvoir obtenir le label Point Conseil Budget en 2020.

1. LES OBJECTIFS POURSUIVIS EN 2019 ET EVALUATION DES ACTIONS

En cette année 2019, le service a poursuivi son développement comme défini dans la convention pluriannuelle signée avec l'UNAF dont l'objectif principal était :

- ✓ Renforcer le dispositif sur les régions déjà opérationnelles et déployer le dispositif en plaine Orientale, action non finalisée en 2018.

Le 13 septembre 2018, Le Président de la République, Emmanuel Macron, a souhaité faire figurer les Points Conseils Budget dans l'offre de service à destination des publics en situation de al endettement. Cette volonté s'est traduite par une première phase de labellisation des services ISBF et Points Conseils Budget en 2019¹.

La seconde phase de labellisation devrait intervenir en 2020 pour les acteurs de l'ensemble des autres territoires.

L'UDAF de la Haute Corse a souhaité, dès 2019, entrer dans cette démarche, se fixant comme second objectif de :

- ✓ Se conformer aux exigences des futurs Points Conseils Budget en termes, d'outils, de partenariats, de rapports d'activités...

En 2019, le temps de travail alloué à l'action ISBF a été de 0.20 ETP soit 1 journée par semaine (le mardi). Ce temps de travail est stable depuis le lancement du service.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, le service a organisé de nouvelles réunions de présentation de l'action auprès des prescripteurs potentiels sur les microrégions sélectionnées et des associations familiales de notre réseau.

Des réunions de coordination ont également été organisées avec pour but d'échanger sur les prises en charge adressées par les différentes administrations.

Dans le but d'évaluer le degré de satisfaction de l'action, des temps de rencontre ont été proposés aux différents prescripteurs, visant l'amélioration de l'offre de service.

1. Les réunions d'informations.

La convention d'objectifs signée avec l'UNAF prévoyait que l'année 2019 soit consacrée à :

¹ En 2019, seuls les PCB ayant fait partie de l'expérimentation pouvaient répondre à l'appel à Manifestation d'intérêt.

- La poursuite de la mise en œuvre des actions dans les quartiers prioritaires définis par la Politique de la ville de BASTIA (quartiers sud et Centre ancien)
- La poursuite de la mise en œuvre des actions sur le secteur de la BALAGNE (à la demande du Conseil départemental de la Haute Corse)
- La mise en œuvre des actions sur le secteur de la Plaine Orientale
- La mise en œuvre des actions auprès des bailleurs sociaux

Conformément aux engagements pris, le dispositif est opérationnel sur le territoire du Grand Bastia, de la Balagne et de la plaine orientale nord.

En 2019, le service a organisé 3 types de rencontres : les réunions de présentation aux partenaires, les réunions de coordinations, les synthèses de situation.

Date	Institution	Lieu	Objet de la rencontre	Nombre de participants
09/01/2019	OPHLM	BASTIA	Bilan des interventions 2018	3
29/01/2019	DDCSPP/VILLE DE BASTIA	BASTIA	Présentation du bilan 2018	5
05/01/2019	UDAF	BASTIA	Réunion de coordination	5
05/02/2019	UDAF	BASTIA	Réunion de coordination	3
14/02/2019	DDCSPP/LOGIREM	BASTIA	Présentation du bilan 2018	5
15/02/2019	POLE LOGEMENT	BASTIA	DIAGNOSTIC SITUATION	3
18/02/2019	AIDE 2B	BASTIA	Présentation ISBF (présentation générale services UDAF)	8
21/02/2019	LOGIREM	BASTIA	Présentation ISBF	5
02/04/2019	CDAD	BASTIA	Présentation ISBF	2
07/05/2019	UDAF	BASTIA	Réunion de coordination	2
14/05/2019	MAIRIE BASTIA	LUPINO	Coordination partenariat - Politique de la ville - APPARTEMENT 33C	3
07/10/2019	MGEN	BASTIA	Présentation ISBF et proposition partenariat	5
Total				49

Ainsi, 12 rencontres ont été organisées avec les partenaires et/ou financeurs réunissant 49 personnes. On note une augmentation de 35% du nombre de rencontres par rapport à l'année précédente.

2) Les conventions de partenariats :

En vue de la labellisation, le service a formalisé les partenariats développés sur le territoire depuis sa création. Ainsi des conventions ont été proposées aux partenaires suivants :

- **Le service social de la Mairie de Bastia** : La convention a été proposée au service. A ce jour, elle n'a pas été signée car le service social souhaite avoir plus de précisions sur les engagements réciproques proposés comme la mise à disposition de locaux ou les modes de coopération en termes d'actions collectives. Une nouvelle rencontre partenariale devrait permettre de finaliser cette convention.
- **L'association OPRA** : une convention a été signée au dernier trimestre 2019 entre le service et l'association. L'objectif principal de cette convention est l'orientation des publics ayant obtenu un refus à une demande de financement via le micro-crédit auprès de l'association familiale.
- **Le Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD)** : une convention a été signée au dernier trimestre 2019 entre le service et la structure. Le CDAD s'engage à orienter les publics rencontrant des difficultés de gestion budgétaire auprès du service.
- **La Mission Locale Rurale** : une convention a été signée au dernier trimestre 2019 entre le service et la structure. La convention comporte 2 axes : l'organisation de sessions d'actions collectives dans le cadre du dispositif « Garantie Jeune » et l'accompagnement à la gestion budgétaire des jeunes de 14 à 25 ans sur les secteurs ruraux (Balagne, Plaine Orientale, Cortenais)
- **La MGEN** : La convention a été proposée au service. A ce jour, elle n'a pas été signée. La convention propose à la MGEN d'accompagner leurs adhérents via des sessions d'actions collectives ou des rencontres individuelles.

3) La labellisation du dispositif :

Suite aux annonces du Président de la République, l'Etat a procédé en deux étapes en ce qui concerne le déploiement des Points Conseils Budget :

Au 1^{er} trimestre 2019, un premier appel à manifestation d'intérêt a été lancé sur les quatre régions qui expérimentaient les PCB :

- ✓ Ile-de-France,
- ✓ Grand Est,
- ✓ Hauts de France,
- ✓ Occitanie,

Ainsi que sur quatre nouvelles régions :

- ✓ Auvergne Rhône-Alpes,
- ✓ Centre Val-de-Loire,
- ✓ Pays de la Loire,
- ✓ la Réunion,

Ce sont en l'occurrence les huit régions dans lesquelles on retrouve les territoires dits « démonstrateurs » de la stratégie pauvreté.

En 2020, la généralisation doit se faire par un second appel à projets. Elle visera les services Information et Soutien au Budget Familial (ISBF) sur l'ensemble du territoire national.

Les DDCS et les DRJSCS seront les pilotes de cette généralisation, en lien avec les succursales départementales de la Banque de France. La décision de labellisation, notamment, reviendra à l'échelon régional : les dossiers de candidature devront être adressés à la DRJSCS.

a) Une adaptation des outils:

La circulaire **DGCS/SD1B/2019/109 du 10 mai 2019** a défini le cahier des charges des futurs PCB. La structuration du service ISBF devra principalement porter sur l'adaptation de ses outils.

Comme le spécifient les 1ers appels à manifestation d'intérêts et les préconisations de l'UNAF, les futurs Points Conseils Budget devront :

- ✓ Utiliser des outils harmonisés : tableaux de suivis, budgets types, dossiers usagers types....
- ✓ Proposer un rapport d'activité type, proposé par les services de l'Etat

Afin de répondre aux exigences des futurs PCB, le service a réévalué et modifié certains de ses différents outils :

- Grilles de diagnostic (annexe 1)

- Grilles d'accompagnement (annexe 2)
- Fiches de suivi d'accompagnement (annexe 3)
- Budgets types, mensuels, annuels... (annexe 4)

L'utilisation de ces nouveaux outils durant l'année a permis d'évaluer leur pertinence ainsi que leur facilité d'utilisation. Il apparaît que l'ensemble des outils restent adaptés à la mission. Quelques modifications devront être apportées afin d'optimiser la compilation des indicateurs nécessaires à la production des rapports d'activités attendus par les financeurs.

Le service a toutefois maintenu l'utilisation de certains de ses anciens outils :

- Fiches budget au format Excell (annexe 5)
- Contrats d'accompagnements (annexe 6)
- Fiche orientation par les différents partenaires (annexes 7-8-9)
- Outils liés au développement du service (suivis des rencontres, convention de partenariat...)

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité, le service a mis en place de nouveaux outils et processus :

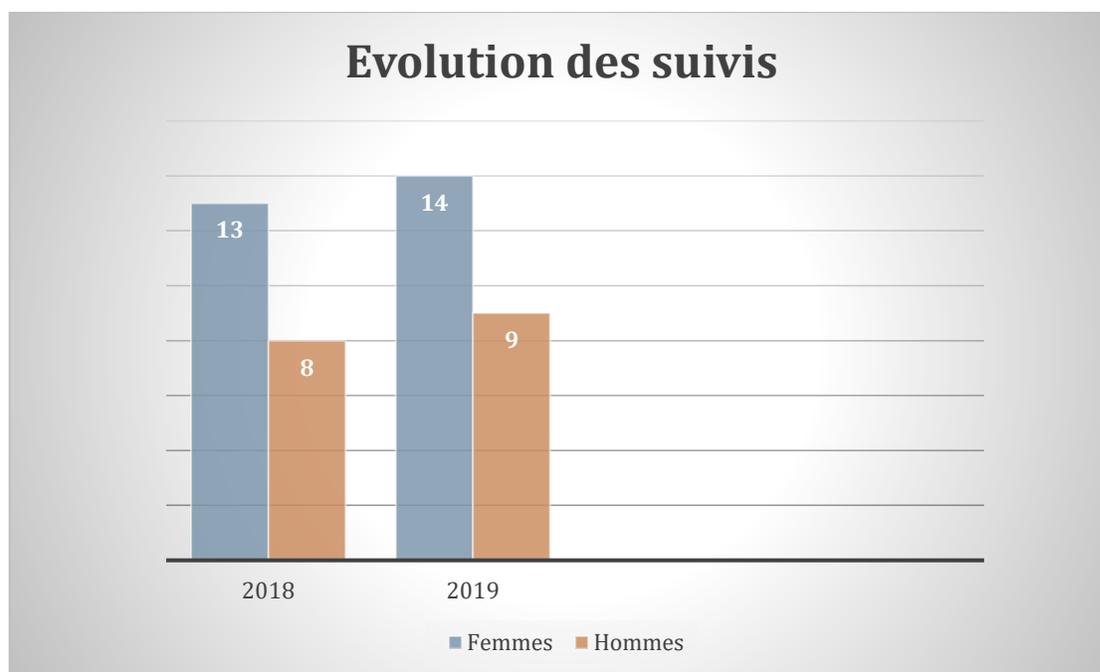
- Dossier unique de l'utilisateur au format papier et informatique
- Création de fiches Interventions (annexe 10)
- Création de fiches contacts téléphoniques (annexe 11)
- Formalisation et actualisation régulière des procédures internes au service

2. LA MISE EN ŒUVRE DES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

Les accompagnements ont été mis en œuvre conformément à la procédure d'accompagnement, élaborée en 2017 afin de garantir une prise en charge de qualité . Toutefois, au cours de l'année 2019, la fiche de suivie, proposée par l'UNAF a été mise en place. Cette nouvelle grille de suivie, informatique, permet de suivre l'évolution du budget et de l'état d'endettement au cours de l'accompagnement.

1) Nombre de personnes reçues au cours de l'année :

En 2019, 23 personnes ont été reçues² dans le cadre d'un diagnostic de leurs difficultés budgétaires.



Sur le nombre de personnes accueillies, 5 personnes, soit environ 22%, n'ont pas souhaité adhérer à un accompagnement.

² Une personne est dite reçue lorsque le contact avec le PCB donne lieu à une information et à un seul rendez-vous (présentiel ou téléphonique), sans autre suivi au cours de l'année

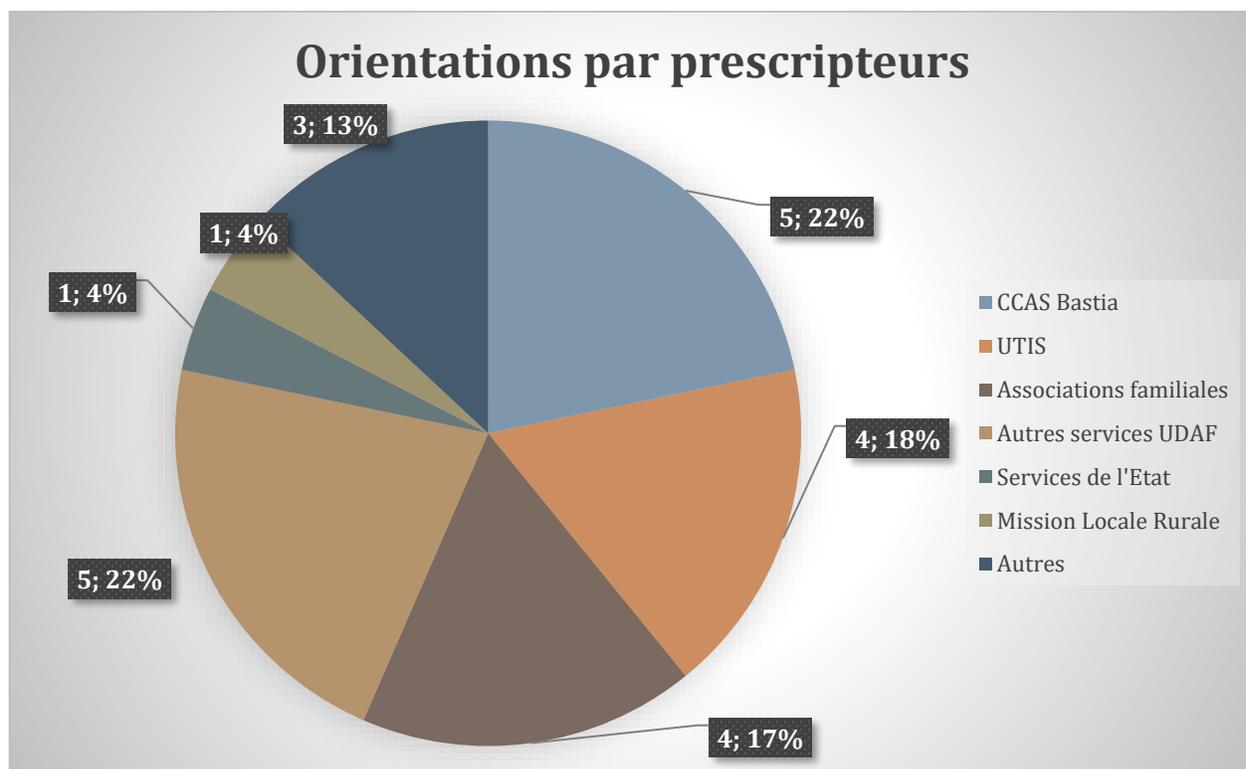
Ces chiffres sont en légère hausse par rapport à ceux de l'année 2018.

En 2019, le service a accueilli 13 nouvelles personnes dont **10 femmes** et **3 hommes**.

2) Les prescripteurs :

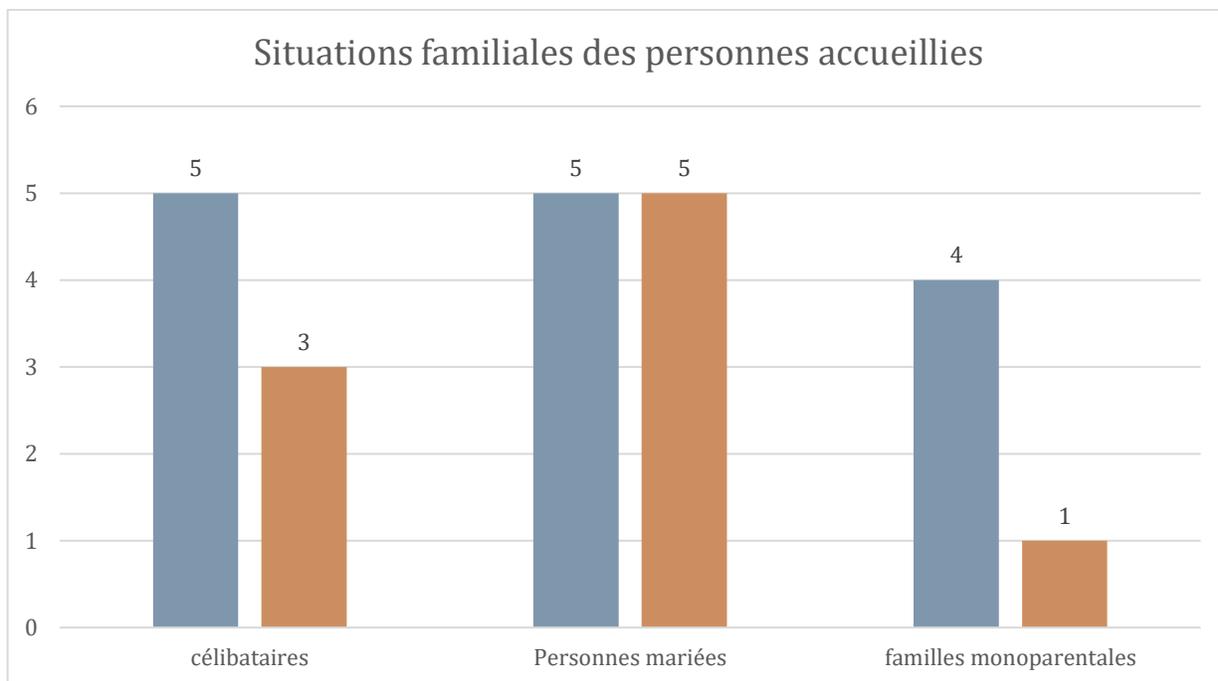
Au 31 décembre 2019, la personne chargée de l'action ISBF a rencontré 23 personnes, orientées par les différents prescripteurs :

- Centre communal d'action social de Bastia
- Services sociaux de la Collectivité de Corse (UTIS)
- Mission Locale Rurale
- Associations familiales du réseau UDAF Haute Corse
- Autres services de l'UDAF : Pole logement, service protection juridique des majeurs, service d'Information et Soutien aux tuteurs familiaux
- Services de l'Etat (DDCSPP)
- Saisine directe via le service Internet de l'UDAF ou par téléphone.

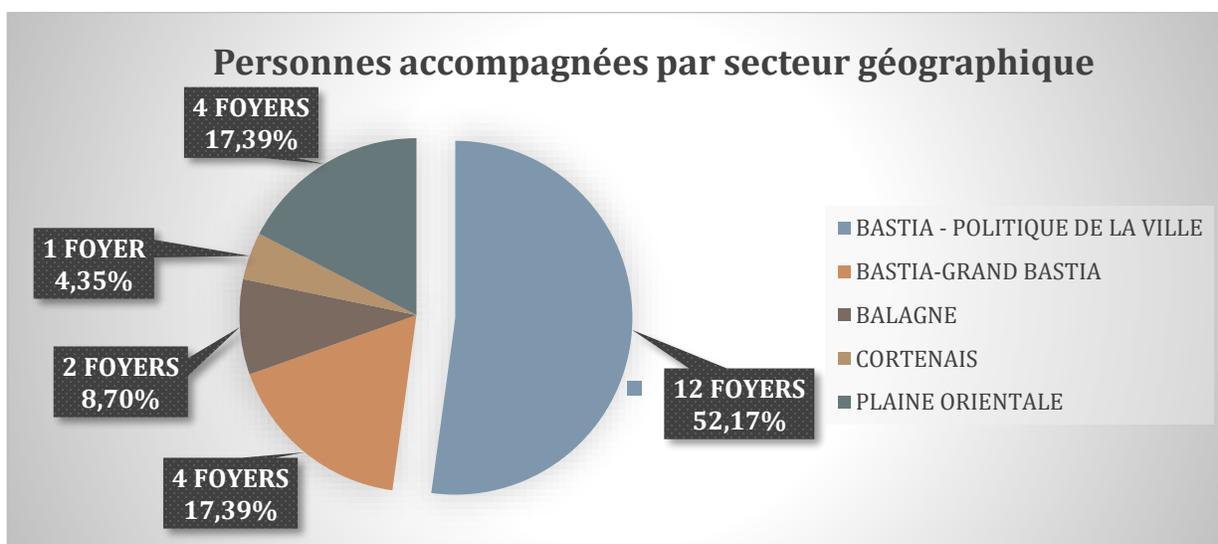


3) Typologie des publics accueillis

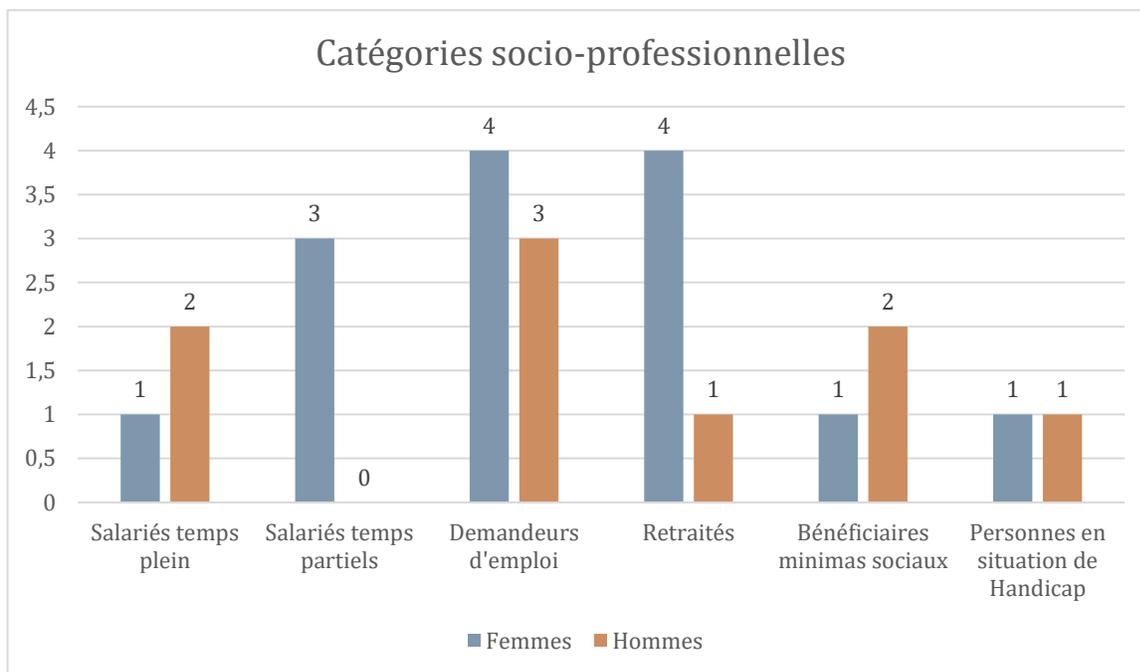
b) *Leur situation familiale*



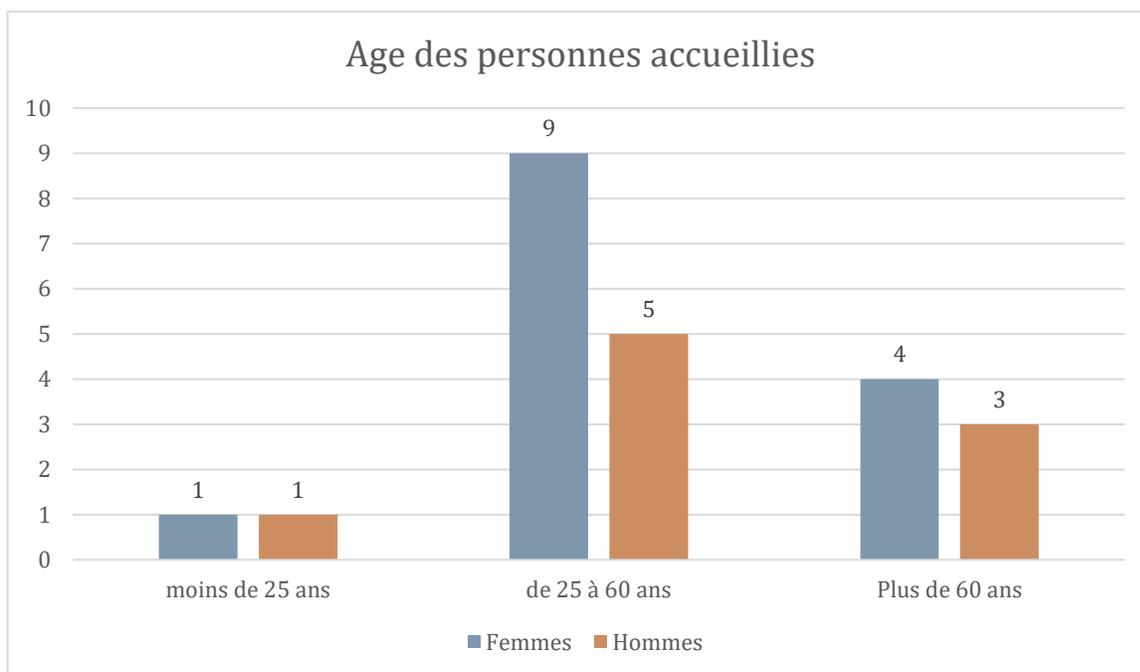
c) *Leur lieu de vie :*



d) Leur activité (au moment du premier rendez-vous de diagnostic):



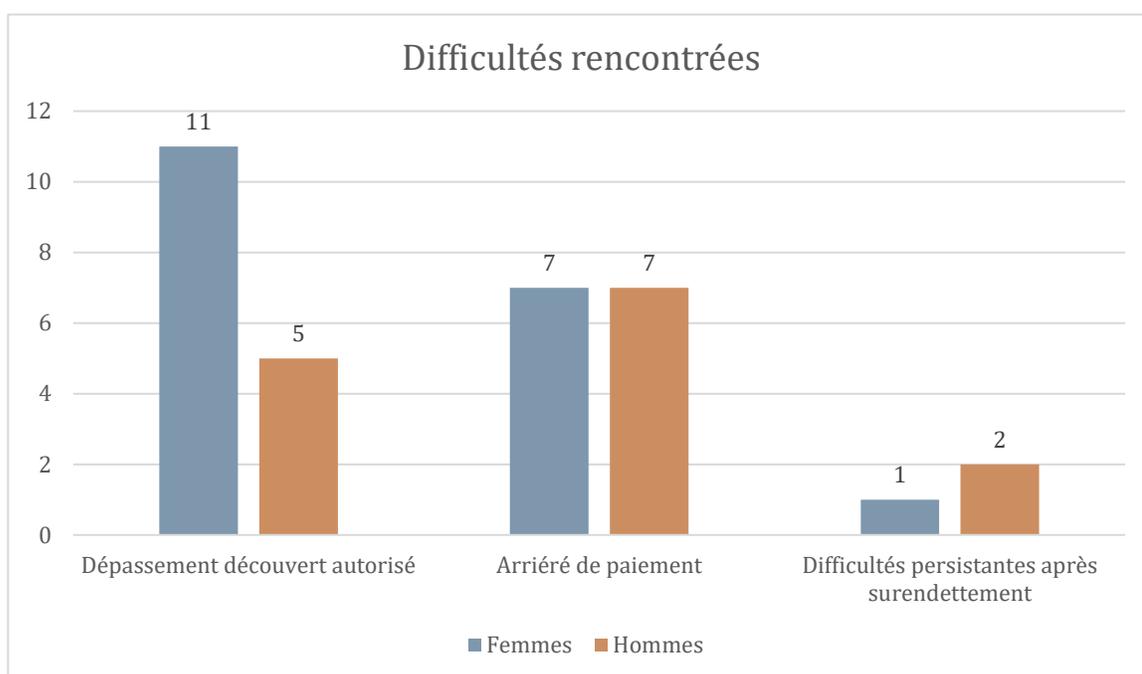
e) Leur âge :



f) **Leur situation budgétaire (au moment du premier rendez-vous de diagnostic) :**

Les personnes accueillies en 2019 ont contacté les service suite à diverses difficultés :

- Découvert autorisé dépassé pendant plus de 2 jours par mois ,
- 1 arriéré de paiement au cours de l'année (prélèvement automatique rejeté, chèque refusé ou échéance de facture non honorée) ,
- La persistance des difficultés malgré un premier dossier de surendettement,

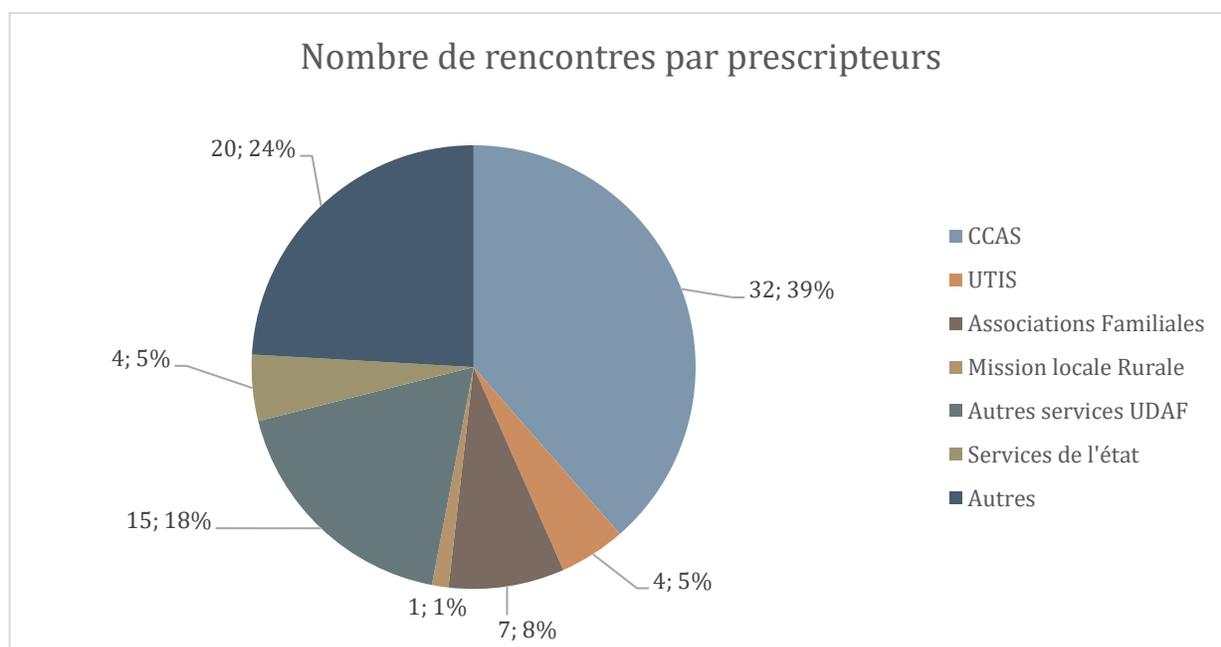
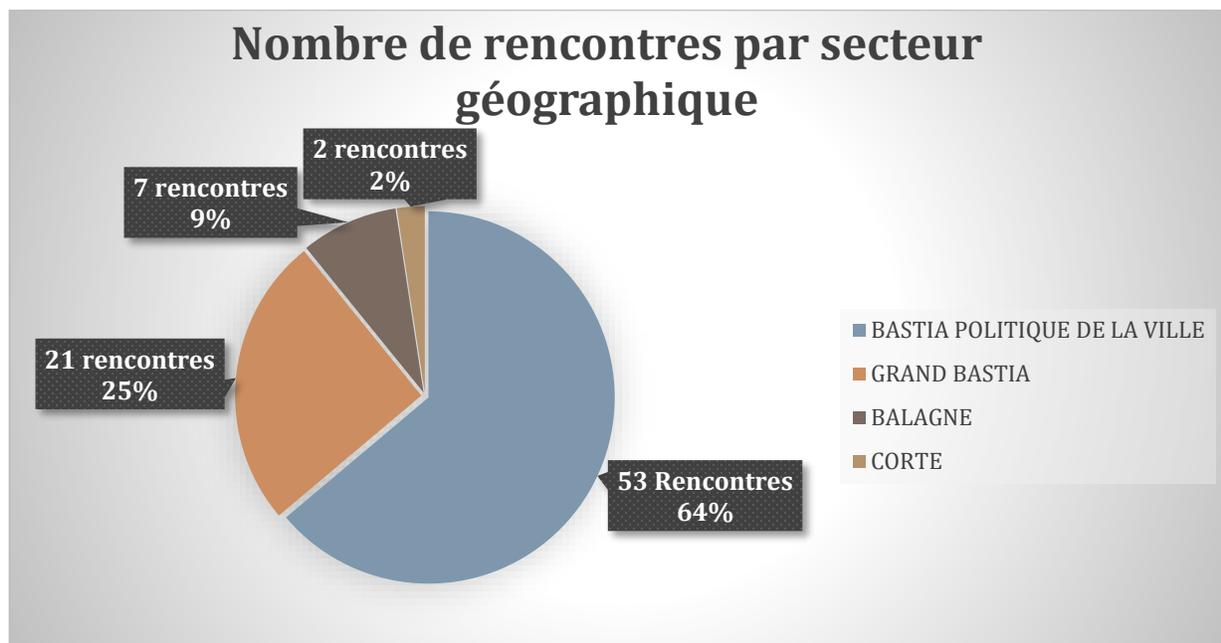


Seule 1 femme avait établi un budget mensuel avant sa prise de contact avec le service Information et Soutien au Budget Familial soit par utilisation d'une application de gestion budgétaire soit par application bancaire.

4) **La mise en œuvre d'accompagnements:**

En 2019, la mise en œuvre effective de la procédure élaborée en 2017, a permis son évaluation (annexe 10).

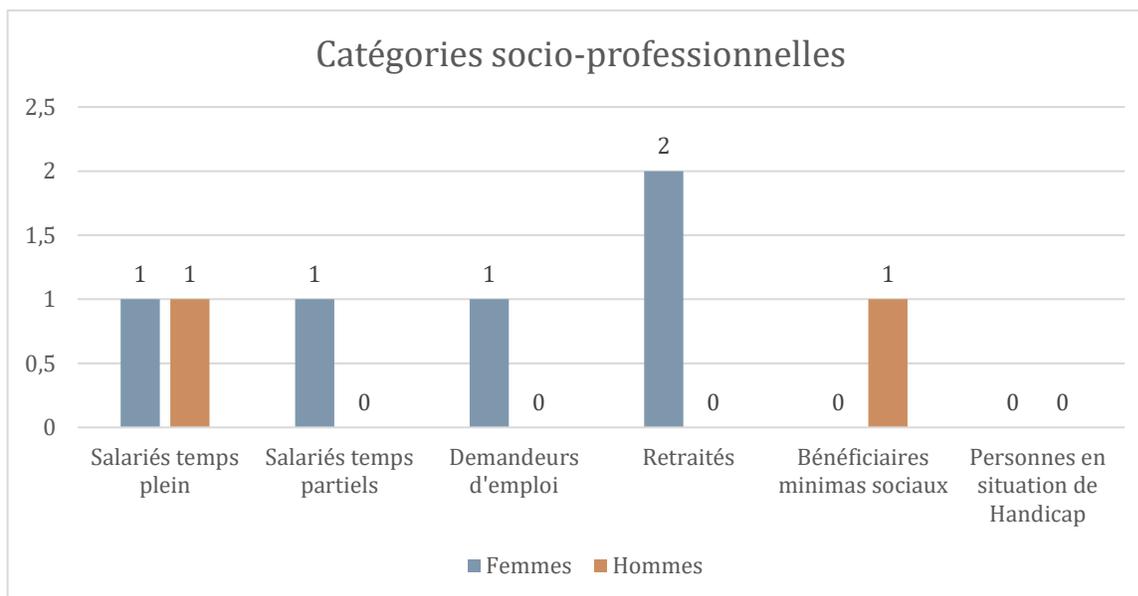
Durant cette année, 83 rencontres ont été effectuées auprès des publics bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre de l'action ISBF. Ces rencontres ont été effectuées indifféremment dans les locaux de l'UDAF ou sur site (locaux des partenaires en microrégion).



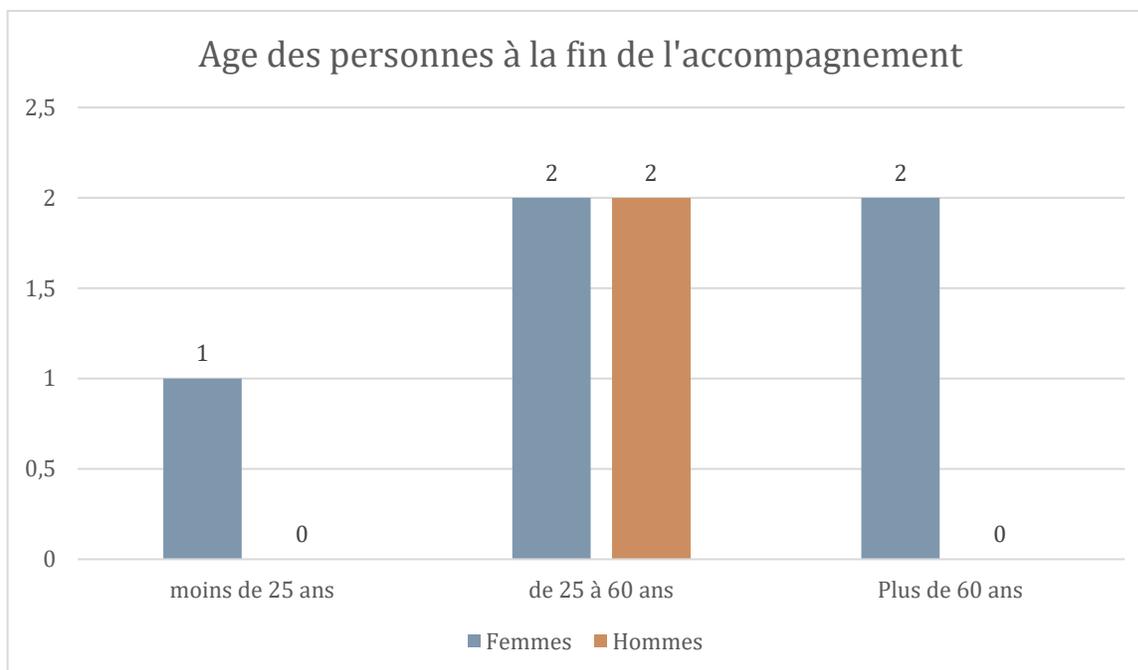
5) Nombre de personnes dont le suivi s'est terminé au cours de l'année :

Au cours de l'année 2019, le service a finalisé 7 accompagnements dont 5 femmes et 2 hommes

a) *Leur activité au moment de la fin de leur accompagnement :*



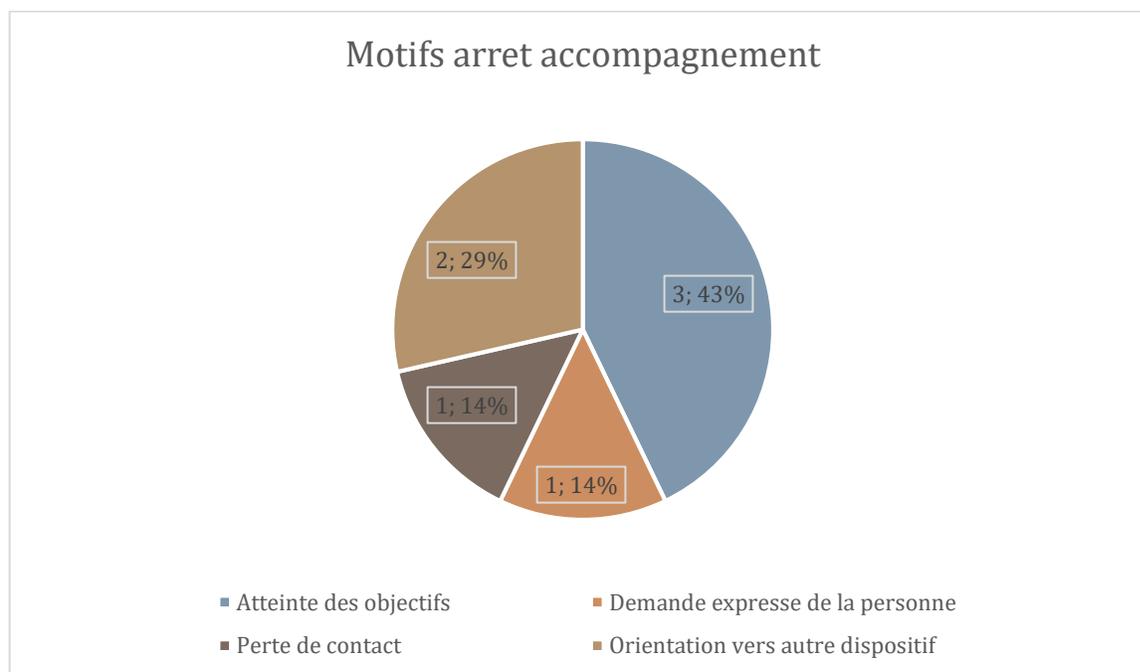
b) *Leur âge :*



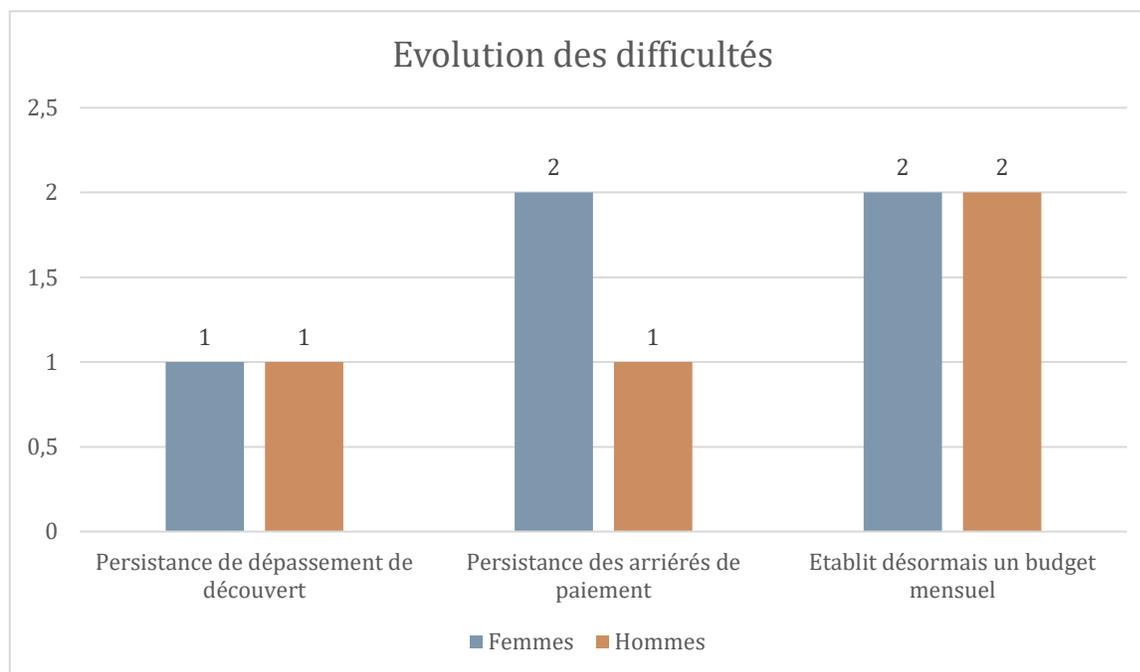
c) **Les motifs de fin d'accompagnement :**

Il existe différents motifs qui ont conduit à l'arrêt de l'accompagnement par le service Information et Soutien au Budget Familial :

- Accompagnement terminé suite à l'accord des deux parties sur l'atteinte des objectifs initiaux
- Accompagnement terminé sur demande expresse de la personne
- Accompagnement terminé suite à la perte de contact avec la personne
- Accompagnement terminé car les compétences du services ne sont pas adaptées, orientation vers un autre dispositif



d) **Leur situation budgétaire au moment de la fin d'accompagnement ou du dernier contact avant la décision de fin :**



3. LES ACTIONS COLLECTIVES

Le service ISBF a développé des actions collectives à destination de ses partenaires : Mission locale, Associations familiales....

Comme en 2018, le service a organisé 4 sessions de formations collectives sur le thème du budget, réunissant 24 participants.

Date	Institution	Lieu	Objet de la rencontre	Nombre de participants
04/03/2019	MISSION LOCALE CORTE	CORTE AFPA	INFORMATION COLLECTIVE GARANTIE JEUNE	6
12/03/2019	MISSION LOCALE GHISONACCIA	GHISONACCIO	INFORMATION COLLECTIVE GARANTIE JEUNE	6
21/05/2019	MISSION LOCALE BALAGNE	ILE ROUSSE	INFORMATION COLLECTIVE GARANTIE JEUNE	5
21/05/2019	MISSION LOCALE VESCOVATO	VESCOVATO	INFORMATION COLLECTIVE GARANTIE JEUNE	7
Total				24

Déroulement d'une session d'information collective :

Durée de la séance : 3h

- Accueil des participants
- Recueil des parcours et attentes de chacun
- Echanges autour du concept de budget
- Présentation du powerpoint de formation
- Mises en situation et jeu de société
- Questionnaires de satisfaction

Les évaluations effectuées suite à ces formations ont permis de valider le format proposé et les outils utilisés.

L'utilisation d'un jeu de société (format trivial Pursuit) édité par le site « www.mesquestionsdargent.fr » à la fin de la formation a permis aux participants de mettre en pratique les apprentissages de la session.

4. BILAN

En 2019, le service a accueilli 23 personnes dont 18 se sont inscrites dans un accompagnement d'une durée moyenne de 10 mois.

Au 31 décembre 2019, 7 accompagnements ont été finalisés. Sur les accompagnements finalisés, la moyenne du gain de pouvoir d'achat est de 250 € grâce à l'obtention d'aides financières, la renégociation de frais bancaires ou l'ouverture de droits non sollicités jusqu'alors.

Les premiers diagnostics produits laissent apparaître que les publics orientés présentent de multiples fragilités et bénéficient, pour la plupart, de suivis par des travailleurs sociaux de secteur.

La part des personnes non orientées par des travailleurs sociaux de secteur est en nette augmentation (+25 %), preuve que les publics, qui échappaient jusque-là à l'identification par les services sociaux ont saisi le dispositif.

Par rapport à l'année précédente (compte tenu des difficultés liées à l'isolement et aux problèmes de mobilité), le nombre de visites et rencontres à domicile a été stable. Il a représenté **35% des rencontres**.

Le nombre total de rencontres aurait pu être plus important si le service avait été centralisé sur Bastia. Compte tenu de la tenue de permanence décentralisée dans les territoires, le temps de trajet nécessaire réduit le temps alloué aux rencontres, rendant difficile son évolution.

Les publics résidant dans les logements sociaux représentent en 2019, 47% des personnes accompagnées. Les locataires « OPHLM » représentent 34% des foyers accompagnés, ceux d'ERILIA 8% et ceux de LOGIREM 4%.

Le public relevant de la Politique de la Ville a représenté 52.17% des publics accueillis et 55.84 % des rencontres effectuées en 2019. Dans leur grande majorité, ces publics perçoivent, pour leur part, des minimas sociaux (minimum vieillesse, Pensions d'invalidité inférieure à 800 €, AAH...). Il s'agit en majorité de familles monoparentales. Pour de nombreuses familles monoparentales, les enfants majeurs, résident toujours au domicile car ils sont sans emploi.

Les difficultés rencontrées pour ce public peuvent être cumulatives : état d'endettement important, ruptures de droits, maladie, difficulté de déplacement, isolement et/ou perte d'emploi.

Les difficultés budgétaires entraînent la facturation d'importants frais bancaires. Le public accueilli a une mauvaise connaissance de ses droits vis-à-vis des banques. Les contestations de

frais bancaires sont inexistantes malgré des montants des prélèvements importants (100 € en moyenne comme en 2019).

Toutefois, certains se sont vus proposés au cours de l'accompagnement, par leur organisme bancaire, un compte destiné aux clients fragiles, ce qui a entraîné la limitation des frais bancaires.

Le déploiement de l'action Information et Soutien au Budget Familial a de être repensé : les services de la Collectivité de Corse, sollicités initialement pour les orientations, ont développé leur action AEB et n'ont pas orienté les publics vers le service ISBF comme convenu.

5. ACTIONS PREVISIONNELLES 2020

1) **La poursuite de l'information des prescripteurs et de la co-construction de partenariats**

Le service s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, il est prévu de développer les temps de rencontres avec les partenaires afin de faire connaître et dynamiser le service. Ces temps d'échange devraient permettre de faire vivre les partenariats formalisés. Le service prévoit la signature de nouvelles conventions de partenariat afin de permettre une couverture plus importante du territoire.

2) **Le développement des accompagnements et la multiplication des actions collectives**

Devant les besoins du public, le service souhaite accroître le nombre d'accompagnements et multiplier le nombre d'actions collectives. Une réorganisation du service et la mise à disposition de moyens humains supplémentaires permettraient d'atteindre ces objectifs.

3) **L'obtention du label POINT CONSEIL BUDGET**

En 2020, le service se positionnera pour l'obtention du label Point Conseil Budget auprès des services de l'état. Depuis 2019, le service s'est réorganisé et a mis en œuvre les outils harmonisés transmis par l'UNAF afin de répondre aux exigences du cahier des charges.

4) **Le développement d'actions à destination des plus jeunes**

Le service poursuit son projet de développer des actions collectives à destination des plus jeunes. Des conventions de partenariats avec les associations familiales de notre réseau devraient permettre la concrétisation d'actions à destination de collégiens et élèves du primaire. Cela permettra de poursuivre et renforcer les actions engagées auprès des jeunes dans le cadre du partenariat avec la Mission Locale rurale.

ANNEXES

Direction Générale des Affaires Sociales
et Sanitaires
Direction de l'insertion et du logement

RAPPORT D'EXECUTION DE LA CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION

2019

Préambule

Le fonds d'appui aux politiques d'insertion créé par loi de finances initiale pour 2017 vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion, dans le cadre d'une convention entre l'Etat d'une part, le conseil départemental ou le conseil exécutif et ses partenaires d'autre part.

La convention d'appui aux politiques d'insertion conclue entre l'Etat et la Collectivité de Corse, réunissant deux départements, pour la période d'avril 2018 à mars 2020, a été signée le 27 avril 2018.

Par la présente convention, les Préfets de département et le Président du Conseil Exécutif de Corse ont défini des priorités conjointes en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social.

Un avenant a été conclu le 19 septembre 2019.

Ces priorités communes sont déclinées sous la forme d'engagements réciproques permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs de l'insertion, et de permettre une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs.

La Collectivité de Corse fait de la lutte contre la précarité une priorité et engage un travail de fonds dans le cadre de l'harmonisation liée à la fusion afin de permettre une meilleure prise en charge du public et particulièrement des bénéficiaires du RSA.

BILAN DES ACTIONS du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion pour 2019

➤ Socle commun d'objectifs

L'Etat et la Collectivité de Corse s'accordent sur des engagements de progrès qui constituent le socle commun d'objectifs de la présente convention.

NB : l'ensemble des engagements de progrès et des actions conjointes devront faire l'objet d'un descriptif synthétique mais précis, permettant d'identifier les objectifs poursuivis, les financements mobilisés, les partenaires et les indicateurs de résultat associés. Un renvoi en annexe est possible pour détailler les actions.

1. Actions d'insertion prévues par la loi

Afin de garantir l'équité de traitement des citoyens sur l'ensemble des territoires et de permettre un accompagnement adapté aux besoins des personnes concernées, la Collectivité de Corse et l'Etat s'engagent à définir conjointement une démarche de progrès, en association étroite avec leurs partenaires, au titre des obligations légales du département en matière :

- d'orientation et de réorientation des bénéficiaires du RSA ;
- d'accompagnement des bénéficiaires du RSA incluant la signature de contrats d'engagements réciproques ;
- de participation des bénéficiaires du RSA aux équipes pluridisciplinaires ;
- de signature d'un pacte territorial pour l'insertion ;
- de signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) sur les contrats aidés et sur les contrats à durée déterminée d'insertion du secteur de l'insertion par l'activité économique.

La Collectivité de Corse présente pour l'ensemble de ces actions d'insertion ses engagements de progrès assortis d'objectifs précis et d'indicateurs d'évaluation.

1. Actions prévues par la loi

RENOUVELER LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION ET L'ÉTENDRE À L'ENSEMBLE DE LA CORSE		
Action commune 2A - 2B		
Objectifs	Assurer un accompagnement et une coordination efficace des partenaires de l'insertion	Évaluation 2019
État des lieux/constats	Les PTI des deux ex-départements doivent être renégociés afin de faire coïncider les axes d'organisation communs et les axes locaux dans le concours à l'insertion des RSA	Le PTI est en cours de réalisation, des rencontres avec les partenaires institutionnels et associatifs ont été mises en place courant 2019 et se poursuivront en 2020.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Moyens financiers de l'État et de la Collectivité de Corse	Une consultation de l'ensemble des partenaires est en cours afin de permettre la négociation et la rédaction du PTI. Un calendrier des rencontres pour 2020 est en cours d'élaboration. Avant l'adoption de ce document cadre, La Collectivité de Corse doit soumettre fin 2020, à ses partenaires, un projet de programme territorial d'insertion. Celui-ci décline la politique d'insertion des bénéficiaires du RSA développée par la Collectivité de Corse pour une durée de 2 ans.
Financements	Financements et engagements de chaque signataire du PTI.	
Indicateurs	Partenaires institutionnels et associatifs signataires.	
Valeurs visés	Coordonner, dans le cadre de la mise en place de la collectivité unique, les engagements des partenaires sur l'ensemble du territoire.	L'évaluation des deux anciens programmes départementaux est actuellement en cours. Une nouvelle offre d'insertion sur les territoires des 5 équipes

		pluridisciplinaires RSA est en cours d'élaboration. Un accord cadre a été publié en octobre 2019 et entrera en vigueur au cours de deuxième trimestre 2020.
Modalités de soutien de l'État	Participation des services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et des services de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) au pilotage de l'élaboration du prochain Pacte.	

FAVORISER UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES BENEFICIAIRES DU RSA ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI RENEGOCIER UNE CONVENTION APPLICABLE A L'ENSEMBLE DE LA CORSE Action commune 2A - 2B		
		Évaluation 2019
Objectifs	Mobiliser pleinement et de manière concertée les outils d'aide à l'insertion professionnelle, contrats aidés et dispositifs de l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, entreprise d'insertion et associations intermédiaires).	La CAOM a été approuvée par l'Assemblée de Corse le 28 mars 2019 pour une durée d'un an, avec des objectifs fixés entre la DIRECCTE et la CdC à 50 PEC et 149 CDDI Participation financière de la CdC : 864 856,58 € (montant inscrit dans la CAOM)
État des lieux/constats	Le public bénéficiaire du RSA rencontre des difficultés particulières qui l'éloignent des outils et des dispositifs d'insertion professionnelle. Des objectifs et des mesures incitatives (taux de prise en charge de l'aide à l'emploi majorée pour les CUI par exemple) doivent permettre de corriger ces difficultés d'accès, mais elles ne suffisent pas. Le maintien et le développement d'un écosystème favorable à l'insertion de ce public est nécessaire. Signature de la CAOM 2018 (1er semestre). Mise en œuvre de l'arrêté préfectoral fixant les taux de prises en charge et les publics prioritaires ; Élaboration, pilotage et suivi régulier de la mise en œuvre de la CAOM avec des référents identifiés (Collectivité de Corse - État DIRECCTE).	Pour l'année 2019 ce sont 50 PEC qui ont été signés avec la Collectivité de Corse avec essentiellement des demandes d'aides de renouvellement, en raison de l'importante baisse en dotation de PEC, passés de 81 contrats en 2018 à 50 pour 2019.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Moyens financiers de l'État et de la Collectivité de Corse ; Mobilisation du service public de l'emploi et des acteurs de l'insertion par l'activité économique. Financement par l'État et la Collectivité de Corse de 129 aides à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA : 129 PEC (parcours emploi compétences).	Sur l'ensemble du territoire de la Collectivité ce sont 4 référents dans l'emploi qui sont mobilisés pour le suivi et l'accompagnement des personnes bénéficiant d'un contrat aidé.

		Une Prestation d'Accompagnement Dans l'Emploi (PADE) pour le suivi des parcours emploi compétences (PEC) est définie dans le cadre de la CAOM. Celle-ci permet de travailler le projet professionnel du salarié en mettant en œuvre les moyens et les conditions de réussite de ce projet par la recherche et la mise en place le cas échéant de périodes d'immersion et/ou de formations externes.
Financements	Financement en 2018 pour les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), à hauteur d'un engagement de 813 736,40 € par la Collectivité de Corse	
Indicateurs	Signature et renouvellement de la CAOM	Le renouvellement de la CAOM pour l'exercice 2020 est en cours et sera soumis à l'approbation de l'assemblée de Corse lors de sa session de mars 2020.
	Objectifs fixés par la CAOM	
	Taux d'occupation des bénéficiaires du RSA	
Valeurs visés	Réalisation des objectifs fixés par la CAOM.	Pour l'année 2019, l'objectif de 149 postes en CDDI a été atteint, avec 64 postes pour la Corse du Sud et 85 postes pour la Haute-Corse. Sur le volet PEC, les objectifs ont également été atteints avec 50 contrats conclus en 2019.
	Évaluation de la CAOM	

Modalités de soutien de l'État	Pilotage et coordination du service public de l'emploi : mobilisation des partenaires et des prescripteurs Pôle emploi, Missions Locales et CAP emploi, arrêté préfectoral fixant le taux de prise en charge pour les bénéficiaires du RSA, actions d'information et de communication, etc.	Un important travail partenarial a été réalisé entre le pôle Emploi, la DIRECTE et la CDC permettant notamment d'améliorer le soutien et suivi apporté aux SIAE. Des circuits simplifiés permettant la remontée des besoins des chantiers d'insertion ont été mis en place afin de faciliter le recrutement de bénéficiaires du RSA par les structures sur l'ensemble du territoire.
	Pilotage de l'insertion par l'activité économique : conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), conférences des financeurs, comité d'agrément, etc.	

POINT CONSEIL BUDGET (PCP) OU INFORMATION ET SOUTIEN AU BUDGET FAMILIAL		
Action réalisée en 2B		
		Évaluation 2019
Objectifs	<p>L'objectif est de mettre en place un service d'information et de conseil ouvert à toutes les personnes qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation financière difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle qui auront un impact sur leurs ressources et leurs dépenses.</p> <p>Il s'agit également de faire de la prévention du surendettement en apportant des solutions le plus tôt possible aux personnes en difficulté financière pour améliorer durablement leur situation.</p>	<p>Ce dispositif de lutte contre l'exclusion sociale et financière est un véritable outil complémentaire à celui des mesures d'aide éducative budgétaire (AEB) et des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) piloté par les services sociaux de la Collectivité de Corse.</p> <p>Il s'inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ainsi que dans le plan de lutte contre la précarité porté par la Collectivité de Corse.</p>
État des lieux/constats	<p>Pour mettre en œuvre la politique publique de prévention du surendettement, l'État a souhaité développer sur l'ensemble du territoire français un réseau de « Points conseil budget » (PCB), en commençant par une phase d'expérimentation en 2016 avant une généralisation annoncée pour 2017. Cette démarche consiste plus concrètement à labelliser des structures existantes proposant une offre d'accompagnement budgétaire à destination d'un public très large, confronté à des difficultés financières.</p> <p>Un cahier des charges a été proposé pour 4 régions expérimentales (IDF, Nord-Picardie, ALCA, LRMP) et crée deux niveaux de PCB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les PCB de niveau 1 (PCB1), qui proposent cet accompagnement en face-à-face, dans les territoires, ouverts à tout public • Les PCB de niveau 2 (PCB2), qui proposent cet accompagnement par téléphone, uniquement sur prescription des créanciers. Ils ont une spécificité : négocier à l'amiable les dettes des personnes avec leurs différents créanciers. Pour cette fonction particulière, les PCB1 peuvent faire appel à leurs services. 	<p>Cette action portée par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) vise à prévenir le surendettement. Le territoire actuel d'intervention est celui du Cismonte mais l'UDAF entend poursuivre son développement afin d'élargir cette action à l'ensemble du territoire Corse.</p> <p>Par sa mission principale ce dispositif permet de lutter contre l'exclusion bancaire et le non recours aux droits. La situation financière précaire du public reçu (personne isolée ou foyer) constitue un handicap durable à leur insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le travail effectué par l'UDAF permet la levée de ces freins et le suivi apporté</p>

	<p>Dans le cadre de cette expérimentation, seules 15 UDAF sont uniquement positionnées en PCB1.</p> <p>En dehors de ce cadre expérimental, l'Etat indique qu'il est tout à fait possible de développer des dispositifs similaires sous une autre appellation. L'UNAF a retenu l'appellation « information et soutien au budget familial » et propose un cahier des charges interne au réseau. C'est ainsi que l'on peut retrouver des UDAF, accueillant en face-à-face les publics, mais assurant l'ensemble des fonctions couvertes par les PCB1 et PCB2 y compris la négociation de dettes, voire d'autres actions concourant à l'équilibre budgétaire des familles</p>	<p>évite la reproduction des problématiques d'ordre financière. Les personnes suivies accèdent globalement à une meilleure compréhension et gestion budgétaire.</p>
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	<p>UDAF</p> <p>Etat, Banque de France, CCAS de la Ville de Bastia, associations familiales et services d'aide et de soins à domicile.</p>	
Financements	<p>Participation financière du FAPI</p> <p>CAF ; Collectivité de Corse</p>	<p>Contribution de la CDC par conventionnement pour de l'aide au fonctionnement.</p>
Indicateurs	<p>L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice sur la base d'un rapport détaillé qui sera fourni par l'UDAF et qui comportera des indicateurs chiffrés relatifs notamment au public reçu.</p>	<p>La convention conclue pour l'exercice 2019 prévoit un rapport d'activité annuel joint au présent rapport.</p>
Valeurs visés	<p>NON RENSIGNE</p>	<p>L'UDAF souhaite obtenir le Label « Point Conseil Budget » pour 2020.</p>
Modalités de soutien de l'État	<p>Participation financière du FAPI</p>	

2. Actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs

FAVORISER UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES BENEFICIAIRES DU RSA ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI - RENEGOCIER UNE CONVENTION APPLICABLE A L'ENSEMBLE DE LA CORSE		
Action commune 2A - 2B		
		Évaluation 2019
Objectifs	Optimiser la coordination des compétences des conseillers sociaux et professionnels en vue de l'insertion rapide des publics bénéficiaires du RSA et/ou demandeurs d'emploi.	3 ETP sur la Haute-Corse (1 ETP Bastia, 1 ETP Plaine Orientale, 1 ETP Corte/Balagne) 2 ETP sur la Corse-du-Sud (1 ETP Aiacciu, ½ ETP Prupria, ½ ETP Portivecchju)
État des lieux/constats	Dissociation des accompagnements sociaux ou professionnels alors qu'une prise en compte global simultanée peut aboutir à des résultats concrets.	Le nombre d'orientations sur ce dispositif pour l'année 2019 a été de 683 personnes pour 391 propositions d'orientation par les binômes chargés du suivi sur cet accompagnement.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Pôle Emploi	La CDC a mis à disposition sur ce dispositif 5 référents Accompagnement Global présents sur l'ensemble du territoire et 5 agents Pôle Emploi sont également dédiés à ce dispositif. Cette action a été revue par convention entre la Collectivité de Corse et le Pôle Emploi le 2 octobre 2018 pour une période allant du 1 ^{er} décembre 2018 au 31 décembre 2020
Financements	Moyens humains et logistiques de Pôle Emploi et des services insertion de la Collectivité de Corse Participation financière du FAPI	

Indicateurs	Augmentation du nombre de personnes orientées sur ce type d'accompagnement ;	391 personnes ont été orientées vers l'accompagnement global en 2019 et ont intégré les portefeuilles des référents afin de bénéficier d'un accompagnement conjoint social et professionnel (CdC et Pôle Emploi), avec 161 sorties positives vers l'emploi (CDD, CDI, IAE, PEC, création d'entreprise) et 45 sorties vers de la formation.
	Durée moyenne des accompagnements	
	Nombre de sorties positives.	
Valeurs visés	Optimisation du travail inter institutionnel.	<p>Les améliorations du dispositif ont permis de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre une approche globale de l'accompagnement pour mieux articuler les actions et les expertises « emploi et sociale ». - Personnaliser davantage les services en privilégiant une approche par les besoins et non une logique statutaire (allocataires du RSA, par exemple). - Optimiser les interventions de chacun dans un contexte de tension des ressources afin de prévenir l'exclusion sociale et d'accélérer le retour à l'emploi. - Articuler et clarifier le champ d'intervention de chacun et simplifier les parcours des demandeurs d'emploi: L'action sociale pour la Collectivité de Corse et l'accompagnement vers l'emploi pour Pôle Emploi.

Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI.	
	Pilotage et coordination du service public de l'emploi.	
	Mise à disposition d'outils pour les conseillers : mesures de la politique de l'emploi : aide à l'embauche, contrats aidés, structures de l'insertion par l'activité économique, accompagnements renforcés, accès à la formation, aides à la mobilité, etc.	

EVALUER L'IMPACT DES CONDUITES SUR LE TERRITOIRE CORSE EN MATIERE D'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU RSA ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI		
Action commune 2A - 2B		
		Évaluation 2019
Objectifs	Obtenir des informations précises à la fois sur le public suivi et sur la pertinence des actions d'insertion mises en œuvre sur le territoire.	Poste pourvu le 11 septembre 2019
État des lieux/constats	Pas de connaissance précise du public. Pas de participation du public à l'évaluation des actions menées en sa faveur sur le territoire	Suite à la parution du micro organigramme fin du 1er trimestre 2019, un poste de chef de mission, dédié à l'évaluation des politiques de l'insertion et du logement, a été pourvu avec un champ d'action régional.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Le public concerné ; Les acteurs des dispositifs d'insertion.	Un chef de mission appartenant à la direction Insertion et Logement (CdC)
Financements	1 agent de la Collectivité de Corse équivalent temps plein.	
Indicateurs	Amélioration des actions mises en œuvre Mesure de la participation effective du public visé.	L'évaluation des dispositifs d'insertion est réalisée par les services de la CdC en continu. Mise en œuvre effective en janvier 2020. Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Création d'outils de suivi et d'évaluation mensuels et annuels. - Réalisation d'une cartographie mensuelle du public bénéficiaire du RSA. L'évaluation des deux programmes départementaux d'insertion est en cours de réalisation.

		Restitution prévue à l'Assemblée de Corse en 2020.
Valeurs visés	Amélioration du service rendu.	
	Habitude de la participation « citoyenne », de la concertation.	
Modalités de soutien de l'État	Renforcement et structuration des échanges avec les services de l'Etat (DIRECCTE) sur les outils de suivi des dispositifs et mesures bénéficiant aux bénéficiaires du RSA.	

FAVORISER ET DEVELOPPER L'INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL		
Action réalisée en 2B		
		Évaluation 2019
Objectifs	Assurer un accompagnement des bénéficiaires du RSA salariés en parcours d'insertion dans le champ du spectacle vivant et de contribuer au développement d'une dynamique culturelle.. L'association Art et Noces Troubles (ANT) a pour objet de promouvoir, soutenir et produire des artistes œuvrant pour les musiques actuelles et le spectacle vivant.	Action portée par l'association Arts et Noces Troubles (ANT) dans le cadre du dispositif d'insertion pour le territoire Cismonte. L'atelier et Chantier d'insertion (ACI) ANT s'inscrit dans une logique de suivi et de soutien afin de permettre la diffusion des artistes professionnels insulaires. Elle assure également l'ensemble des démarches propres au statut des intermittents. ANT propose une action innovante dans le domaine de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) avec la mise en place d'un outil original de diffusion musicale : La Donna Mobile. Accessible à un large public, elle permet l'accès à la culture par la musique pour tous.
État des lieux/constats	Accès à la culture inégalement réparti sur le territoire. Nécessité de permettre l'accès à la culture pour tous. Orienté les BRSA afin de les sensibiliser et de favoriser l'accompagnement vers la professionnalisation et l'accès au monde du spectacle.	Ce chantier d'insertion a bénéficié de l'aide au poste pour 2 CDDI, pour un montant annuel de 11 648 €. (1 CCDI de 30H et 1 CDDI de 25 H). Il a également bénéficié d'une aide au fonctionnement de la Collectivité de Corse pour un montant annuel de 5 000 €

Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Etat (DIRECCTE) et Collectivité de Corse.	
Financements	Participation financière du FAPI. Financement dans le cadre de l'IAE Collectivité de Corse : Association subventionnée par convention pour de l'aide au fonctionnement. Etat (DIRECCTE) et Collectivité de Corse pour l'aide aux postes.	
Indicateurs	Nombre de personnes orientées vers l'action	2 BRSA sont entrés sur le chantier d'insertion.
	Types d'accompagnement réalisés.	Mises en situation professionnelle (PMSMP) Formations qualifiantes proposées aux 2 CDDI
Valeurs visés	L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice sur la base d'un rapport.	La convention de financement pour l'exercice 2019 prévoit la transmission d'un rapport d'activité au plus tard le 30 juin 2020.
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI. Action Cofinancée par la Collectivité de Corse et par l'Etat (DIRECCTE) pour accompagner de manière renforcée vers l'insertion professionnelle les bénéficiaires du RSA qui ont intégrés ce chantier d'insertion.	

3. Actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou à des priorités locales

LUTTER CONTRE LE NON RECOURS AUX DROITS PAR UNE OFFRE TERRITORIALISEE DE L'ACTIVITE DE DOMICILIATION ADMINISTRATIVE		
Action réalisée en 2A		
		Évaluation 2019
Objectifs	Permettre l'accès aux droits des personnes en situation en grande précarité grâce à l'accès à la domiciliation administrative	La domiciliation administrative est une compétence communale. La Collectivité de Corse contribue au financement de ce dispositif sur Ajaccio dans le cadre de l'accueil de jour Stella Maris porté par la FALEP 2A à hauteur de 145 000 € annuels, et sur le territoire de Porto-Vecchio par le FAPI.
État des lieux/constats	Sur l'Extrême-Sud, l'activité de domiciliation est assurée par la seule association agréée sur le département (FALEP 2A). Or, l'association rencontrant des difficultés financières, elle n'est plus en mesure de réaliser cette activité sans concours financier. L'enjeu est de maintenir une offre de domiciliation accessible sur l'ensemble du territoire, y compris dans l'Extrême-Sud, par un financement de l'association portant cette activité	
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Cofinancement d'un poste dans une association agréée pour gérer la domiciliation administrative. Mairie de Porto-Vecchio et Intercommunalité Grand Sud.	
Financements	Moyens des collectivités territoriales partenaires. Participation du FAPI à hauteur de 40 % d'un équivalent temps plein.	
Indicateurs	Nombre de domiciliations.	En 2018, 171 personnes concernées par une domiciliation (86 Hommes, 42 Femmes, 28 enfants et 15 conjoints) soient 128 ménages domiciliés par l'antenne de la FALEP 2A à

		Porto-Vecchio. Concernant le territoire de la CAPA, il existe une complémentarité entre l'accueil de jour Stella Maris et le CIAS. Le nombre de domiciliations proposées par Stella Maris s'élève à 849
	Nombre d'orientations vers les services sociaux afin de favoriser l'ouverture de droits.	
	Profils des personnes sollicitant une domiciliation.	En 2018, la majorité des domiciliations concernait des hommes : 59 % à Porto-Vecchio, 76% à Ajaccio (Stella Maris). A Porto-Vecchio, 34 % des domiciliations réalisées ont concerné des ménages dont le revenu est inférieur à 500 € 11,72 % n'ont aucune ressource et arrivent majoritairement de l'étranger avec un titre de séjour européen.
Valeurs visés	Pérenniser l'activité de domiciliation sur l'Extrême-Sud.	L'intervention de la FALEP 2A en matière de domiciliation est essentielle dans la mesure où elle permet de pallier l'absence d'offre institutionnelle sur la commune de Porto-Vecchio. La DDCSPP 2A a rédigé un projet de contrat pluriannuel d'objectifs prévoyant le financement d'un temps plein de travailleur social au sein de l'antenne de la Falep 2A de Porto-Vecchio (un demi-ETP financé par le FAPI et par la Ville de Porto-Vecchio + un demi-ETP financé par l'Etat).

	Prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires (entretien social obligatoire, transmission d'un rapport d'activité détaillé, etc.).	Deux comités de pilotage ont été organisés par la DDCSPP 2A en 2017 afin de présenter la nouvelle réglementation. La mise à disposition de personnels spécifiquement dédiés est apparue nécessaire pour garantir le respect de ces nouvelles dispositions réglementaires.
	Disposer d'une analyse objective de la situation des personnes domiciliées en vue de faire évoluer les pratiques de prise en charge.	Le schéma de la domiciliation administrative des personnes sans domicile stable a été signé le 18 décembre 2018. Ce document prévoit un suivi annuel de l'activité de domiciliation administrative (un comité technique par an).
Modalités de soutien de l'État	Soutien financier du FAPI et participation à l'évaluation de l'action dans le cadre du pilotage du schéma départemental de la domiciliation administrative.	

FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES

Action réalisée en 2A

		Évaluation 2019
Objectifs	Assurer un accompagnement des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques et/ou physiques et/ou en situation de dépendance	Action Isatis dans le cadre du dispositif d'insertion : 40 personnes orientées en 2019 Coût de l'action individuel = 1 500 € Coût pour l'année = 60 000 €
État des lieux/constats	Dégradation de l'état psychique des personnes en situation de pauvreté. Nécessité d'orienter les bénéficiaires du RSA ou les demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques vers un service d'accompagnement adapté.	Typologie du public suivi : 50 % du public suivi déclare une rupture dans le parcours de vie (deuil, séparation, divorce...) comme cause principale de leur inscription dans le dispositif RSA. <ul style="list-style-type: none"> - 70 % des personnes suivies sont des femmes - 77 % des personnes suivies ont 35 ans et plus - 50 % des personnes suivies ont + de 45 ans - 75 % des personnes suivies sont célibataires, séparés ou divorcés - 40 % des personnes suivies sont dans le dispositif RSA depuis plus de 4 ans.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Association ISATIS via le programme départemental d'insertion (PDI). Etat (DDCSPP, ARS, DIRECCTE). Collectivité de Corse. A Murza (CAP emploi).	

Financements	Moyens territoriaux du programme départemental d'insertion (2 lots pour couvrir l'ensemble du territoire 2a). Participation financière du FAPI.	
Indicateurs	Nombre de personnes orientées vers l'action ;	40 personnes orientées pour l'année 2019.
	Types d'accompagnement réalisés (vers le soin, accès aux droits, accès au logement, démarche professionnelle).	25 % de sorties positives vers l'emploi. 20 % des personnes suivies sont orientées vers du soin.
Valeurs visés	Optimiser l'accompagnement du public visé grâce au recours à une association spécialisée dans la prise en charge des personnes en souffrance psychique.	
	Développer des outils et une offre d'accompagnement vers l'insertion professionnelle adaptés	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI. L'Etat (DDCSPP et ARS) participe à la prise en charge des personnes bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques en finançant le dispositif « un chez-soi d'abord - una casa prima » porté par l'association ISATIS.	Action indispensable qui sera reconduite en 2020. Elle fait partie de l'accord cadre du PTI en cours.

RENFORCER LES DISPOSITIFS FAVORISANT L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE DES POPULATIONS IMMIGRÉES ET MIEUX COORDONNER L'ACTION DES DIFFÉRENTS ACTEURS

Action réalisée en 2A

		Évaluation 2019
Objectifs	Permettre l'insertion sociale et/ou professionnelle des populations immigrées, en renforçant les dispositifs d'apprentissage de la langue française et en favorisant une meilleure coordination.	<p>Action Greta dans le cadre du dispositif d'insertion</p> <p>41 personnes ont été orientées en 2018-2019. Trois niveaux de prise en charge sont proposés avec des temps d'accompagnement plus ou moins longs selon l'évaluation réalisée au moment de la prise en charge.</p> <p>Le coût global de cette action pour 2018-2019 s'élève 93 275 € (moyenne des 3 coûts d'action)</p> <p>Fournir les bons de commande individuels pour vérifier qu'il n'y a pas de double financement (cf case suivante)</p> <p>ATTENTION : Les bons de commande sont nominatifs et ne pourront pas être joints au présent rapport.</p>
État des lieux/constats	Un part de la population immigrée ne maîtrise pas les bases de la communication en langue française, ce qui constitue un frein à leur insertion sociale et professionnelle.	
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	GRETA Collectivité de Corse État (DRJSCS, DDCSPP, Éducation nationale)	
Financements	Moyens territoriaux du PDI (2 lots pour couvrir l'ensemble du territoire 2A). Prévisionnel PDI 2018= 280 800 € Participation financière du FAPI.	

	Moyens de l'État pour le fonctionnement des ateliers sociolinguistiques du GRETA	
Indicateurs	Nombre de participants ;	
	Nombre de personnes accédant au niveau DELF ;	
	Élaboration du schéma d'intégration des personnes immigrées.	
Valeurs visés	Apprentissage de la langue française dans ses volets vie pratique, vie publique et vie professionnelle en vue d'un accès à l'autonomie	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI.	
	L'État concoure également financièrement à la mise en œuvre des ateliers de savoir linguistique portés par le Greta	68 000 € de l'Etat (BOP 104) pour 5 ASL dans les 3 QPV du département
	L'État pilote par ailleurs l'élaboration du schéma d'intégration des personnes immigrées	

CORSE MOBILITÉ SOLIDAIRE - ATELLU MOBILITÀ		
	Action réalisée en 2B	Évaluation 2019
Objectifs	<p>Dédié à la mécanique automobile, cet ACI vise à apporter une réponse concrète en termes de mobilité et d'accès à l'emploi. Grâce à un garage social et solidaire, des personnes en situation de fragilité économique pourront apprendre et effectuer, de manière encadrée, des petites réparations ou une activité de nettoyage afin de remettre en état leurs véhicules. Agir sur l'insertion, la formation, la socialisation, la dynamisation : modules de formation à thèmes, apprentissages théorique et pratique, faire soi-même... Permettre au bénéficiaire d'apprendre et de réparer son véhicule en toute sécurité et à faible coût : Réduction « Sociale » auprès des fournisseurs qui ont passé un accord avec le service, coût de main d'œuvre réduit par l'action de groupe et la participation du bénéficiaire, possibilité d'achat de pièces détachées d'occasion. Agir sur la Prévention, la Sécurité, l'Environnement : diagnostic complet des voitures (souvent en très mauvais état, pollution, danger) Développer et entretenir une dynamique et un partenariat actif sur le champ de la mécanique : mise en place d'un « collectif d'Animation Citoyenne », chargé de gérer les activités sociales du garage (soirées débats, rallyes, animations,...).</p>	<p>Cette Structure de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) œuvre sur le territoire de la Balagne. Son activité met en relief des volets essentiels à l'insertion professionnelle que sont l'accompagnement socio-professionnel et les plans de formation interne et externe soutenus et proposés aux salariés de l'association.</p>
État des lieux/constats	<p>Garage social et solidaire œuvrant sur le champ de la mobilité durable à partir d'une activité principale d'atelier mécanique : diagnostic mécanique, autoréparation, réparation classique (sur site ou à domicile), location et vente de véhicules (automobile, 2 roues, utilitaires,...) aux publics de l'économie sociale et solidaire. Le concept de ce garage solidaire, social et innovant : il associe le « Apprendre », le « Faire » d'une part, et le « Economique » d'autre part.</p> <p>L'attellu mubilità prévoit de développer des nouveaux services permettant d'agir durablement pour l'aide à la mobilité sur le territoire de Balagne</p>	<p>Les actions principales de cette association pour 2019 ont été:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diffusion de 5 offres permanentes auprès de Pôle Emploi qui ont permis de réaliser 5 ateliers collectifs, 38 entretiens individuels et 9 embauches en CDDI. - La diffusion d'outils de communication par la structure aux partenaires. - La reconfiguration de leur site internet intégrant les activités de la recyclerie créative avec notamment une boutique

		<p>en ligne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'embauche d'un community manager : Formation réalisée par un des salariés du chantier en CDDI.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	<p>Corse Mobilité Solidaire Mission locale rurale, Cap Emploi, CCAS de Calvi, ID Formation, etc. Pôle Emploi, DIRECCTE, CAF</p>	<p>Les actions de cette SIAE ont été mises en place à différents niveaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement technique est assuré par l'encadrant technique d'insertion du chantier. - L'accompagnement social est quant à lui assuré en interne par madame Dabrin, directrice disposant du titre professionnel de Conseiller en Insertion Professionnel (CIP)
Financements	<p>Participation financière du FAPI Collectivité de Corse ; DIRECCTE ; communauté de communes de Calvi-Balagne ; ADEME</p>	<p>La CdC a participé à hauteur de 46 592 € concernant l'aide aux postes en CDDI et pour l'embauche de 8 ETP bénéficiaires du RSA (4 ETP pour le garage solidaire et 4 ETP pour la recyclerie).</p> <p>La Collectivité a également octroyé à l'association une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 d'un montant de 40 000 €, pour chacun des chantiers d'insertion. (soit 80 000 €)</p>

Indicateurs	<p>L'A.C.I. produira en fin d'exercice un bilan final de l'activité. Il devra aussi remplir une grille d'indicateurs concernant les emplois en insertion par le biais du progiciel de gestion de l'Agence de Services et de Paiements (A.S.P.). Une édition de ce logiciel sera annexée au rapport d'évaluation de la Collectivité de Corse.</p> <p>L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice par la Collectivité de Corse sur la base des statistiques de fréquentation, d'insertion professionnelle, ainsi que des résultats comptables de l'association. Un rapport d'évaluation spécifique sera produit par la Collectivité de Corse.</p>	<p>Les objectifs globaux de cette structure ont été pour l'année 2019 largement atteints. Comme convenu cette structure a veillé à la mise en œuvre et au bon déroulement du parcours d'insertion de ses salariés en CDDI. (Intégration initiale, fourniture d'un cadre de travail, préparation à la sortie), et ce dans le respect du droit du travail, des règles d'hygiène et de sécurité. Elle a également contribué, grâce à un réseau partenarial important, au traitement et à la levée des problématiques sociales rencontrées par les salariés, véritables obstacles à une insertion professionnelle efficace.</p> <p>Un public important est toujours accueilli par cette structure.</p> <p>En 2019, à mi-parcours, 50 personnes ont été accueillies par le Garage et 27 d'entre elles étaient des bénéficiaires du RSA. Des demandes d'agrément ont été faites pour 5 CDDI, 2 d'entre eux concernaient des bénéficiaires du RSA.</p>
Valeurs visés	NON RENSEIGNE	Au 30 juin 2019, 18 personnes bénéficiaient d'un CDDI au sein du chantier et 11 d'entre elles étaient bénéficiaires du RSA.
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI ; DIRECCTE	

Corse Mobilité Solidaire - Atellu EcoCreazione		Action réalisée en 2B	Évaluation 2018
Objectifs	En plus des objectifs en matière d'insertion dans l'emploi des travailleurs qui en sont éloignés, cet A.C.I vise à permettre la collecte, le tri, et le réemploi d'objets destinés à être jetés		Le travail sur ce chantier sur ce chantier d'insertion, porté par le Garage solidaire de Balagne, en plus de permettre la collecte, le tri et le réemploi d'objets prêts à être jeté, est un véritable support pour l'acquisition des salariés en insertion de véritables compétences techniques. L'intégration au chantier permet également de retravailler les connaissances de base.
État des lieux/constats	Il s'agit d'un Atelier et Chantier d'Insertion (A.C.I) au modèle innovant et créatif, dédié au réemploi et au recyclage des déchets issus principalement du garage solidaire. Le principe est de collecter les objets destinés à l'élimination, les remettre en état, les valoriser, puis les vendre en boutique solidaire et par la suite, en ligne, avec le projet de boutique « Créa-récup » en cours de réalisation. Cet ACI existe depuis le 4 ^{ème} trimestre 2016 et pour l'instant un salarié en insertion RSA a été recruté. Il bénéficie des mêmes formations internes que les salariés du garage solidaire. Des recrutements et des actions sont en cours.		La participation à ce chantier permet aux salariés en CDDI d'accéder à un plan de formation mené par l'encadrant-formateur technique. Le chantier favorise également l'acquisition de compétences transversales et valorise l'autonomie dans le travail permettant ainsi de développer des qualités transférables et nécessaire à d'autres métiers.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Corse Mobilité Solidaire Mission locale rurale, Cap Emploi, CCAS de Calvi, ID Formation, etc. Pôle Emploi, DIRECCTE, CAF		L'acquisition de compétences et d'autonomie est évaluée lors d'entretiens menés par l'accompagnateur socioprofessionnel avec le salarié et en présence de l'encadrant de la structure.

Financements	Participation financière du FAPI Collectivité de Corse ; DIRECCTE ; communauté de communes de Calvi-Balagne ; ADEME	La CdC a participé à hauteur de 46 592 € concernant l'aide aux postes en CDDI et pour l'embauche de 8 ETP bénéficiaires du RSA (4 ETP pour le garage solidaire et 4 ETP pour la recyclerie). La collectivité a également octroyé à l'association une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 d'un montant de 40 000 €, pour chacun des chantiers d'insertion. (soit 80 000 €)
Indicateurs	L'A.C.I. produira en fin d'exercice un bilan final de l'activité. Il devra aussi remplir une grille d'indicateurs concernant les emplois en insertion par le biais du progiciel de gestion de l'Agence de Services et de Paiements (A.S.P.). Une édition de ce logiciel sera annexée au rapport d'évaluation de la Collectivité de Corse. L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice par la Collectivité de Corse sur la base des statistiques de fréquentation, d'insertion professionnelle, ainsi que des résultats comptables de l'association. Un rapport d'évaluation spécifique sera produit par la Collectivité de Corse.	L'insertion par l'économique que propose cette SIAE dans ses 2 actions, le garage et l'atelier offre de sérieuses chances d'insertion à un public éloigné de l'emploi.
Valeurs visés	NON RENSEIGNE	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI ; DIRECCTE	

FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN SITUATION DE HANDICAP NECESSITANT UNE COMPENSATION ET INSCRIPTION DANS UN PARCOURS D'INSERTION Action réalisée en 2A et 2B		
		Évaluation 2019
Objectifs	Assurer un accompagnement social, administratif et professionnel des bénéficiaires du RSA en situation de handicap. 2 Axes : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement vers une compensation du handicap (Demande de Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH), demandes d'Allocation Adulte Handicapé (AAH)...)) - Accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA bénéficiant d'une RQTH 	Cette action indispensable sera reconduite en 2020. Elle fait partie de l'accord cadre répondant à l'offre d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA qui entrera en vigueur au cours du 2 ^{ème} trimestre 2020.
État des lieux/constats	Dégradation de l'état psychique et physique général des personnes en situation de pauvreté. Nécessité d'orienter les bénéficiaires du RSA pour prise en charge et accompagnement vers une reconnaissance du handicap et définition d'un nouveau parcours d'insertion adapté.	Rapports finaux joints en annexe.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Association A MURZA via le programme départemental d'insertion (PDI) en 2A. Association A MURZA via une convention annuelle en 2B. Etat (DDCSPP, ARS, DIRECCTE). Collectivité de Corse. ISATIS.	
Financements	Moyens territoriaux du programme départemental d'insertion (2 lots pour couvrir l'ensemble du territoire 2A) et une convention annuelle pour couvrir le territoire 2B Participation financière du FAPI.	Pour le Pumonté : <ol style="list-style-type: none"> 1. Action Validation administrative du Handicap Coût de l'action d'accompagnement par bénéficiaire du RSA = 1 051€ <ol style="list-style-type: none"> 2. Action Parcours d'insertion des BRSA en situation de handicap

		Coût de l'action d'accompagnement par bénéficiaire du RSA = 1 524 € Pour le Cismonte : Une subvention annuelle de la Collectivité de Corse de fonctionnement d'un montant de 56 000 € permet la réalisation des 2 actions.
Indicateurs	Nombre de personnes orientées vers l'action ;	Pour le Cismonte : Entre le 1 ^{er} janvier 2019 et le 31 octobre 2019, <u>78 personnes bénéficiaires du RSA</u> ont été suivies par l'Association A Murza dont 30 nouveaux accueils . Pour le Pumonte : 49 personnes ont été orientées sur les différentes actions prévues dans le programme d'insertion (2018-2020).
	Types d'accompagnement réalisés (vers la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, l'AAH, démarche professionnelle, sorties positives).	Rapports Finaux joints.
Valeurs visés	Optimiser l'accompagnement du public visé grâce au recours à une association spécialisée dans la prise en charge des personnes en situation de reconnaissance du handicap et parcours professionnel.	
	Développer des outils et une offre d'accompagnement vers l'insertion professionnelle adaptés	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI. Actions financées par l'Etat (DIRECCTE) pour accompagner de manière renforcée vers l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, ou en démarches de reconnaissance de leur qualité de travailleur handicapé, portées par l'association A Murza.	

BILAN GLOBAL DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS D'INSERTION

I. Insertion par l'activité économique

Les PEC

Conformément à l'arrêté du Préfet de Corse fixant le montant des aides de l'Etat pour les parcours emploi compétences, le nombre de parcours emploi compétences financés par Etat et la Collectivité de Corse pour l'année 2019 est de 50.

	Employeurs secteur non marchand
Nombre de parcours emploi compétences financés par Etat et la Collectivité de Corse	50

Pour ces 50 PEC prévus, les crédits d'intervention de la Collectivité de Corse ont été fixés à 291 198 € et consommés.

L'IAE et les CDDI

Chaque année, l'Etat et la Collectivité de Corse se fixent l'objectif de favoriser l'entrée ou le retour en emploi des personnes bénéficiaires du RSA qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'insertion par l'activité économique continue ainsi, son développement sur l'ensemble du territoire avec succès depuis plusieurs années, offrant de sérieuses chances d'insertion à un public éloigné de l'emploi.

Pour rappel, plusieurs structures de l'IAE font l'objet d'un conventionnement avec l'Etat et la Collectivité de Corse. L'offre d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ont reposé en 2019 :

- en Corse-du-Sud sur :
16 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) portés par 9 structures porteuses, 4 Entreprises d'Insertion (EI) et 2 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).
- En Haute-Corse sur :
16 Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) portés par 14 structures porteuses, 3 Entreprises d'Insertion (EI), 1 Association Intermédiaire (AI) et une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).

Ces dispositifs d'insertion par l'activité économique permettent de conduire des actions communes en cohérence avec les caractéristiques locales du marché du travail.

Ces Ateliers et Chantiers d'Insertion(ACI) ont donc un conventionnement spécifique avec notre collectivité.

En Corse-du-Sud :

- **F.A.L.E.P.A.**

- **A.P.I.E.U / C.P.I.E**
- **SUD CORSE INSERTION**
- **V.L.D**
- **DEFI**
- **ETUDES ET CHANTIERS CORSICA**
- **ASSOCIU AIUTU CAMPAGNOLU**
- **INIZIATIVA**
- **AVANZEMU**

En Haute-Corse :

- **MISSION LOCALE BASTIA**
- **A CORSICA TV CAP RADIO**
- **L'AMICHI DI U RUGHJONE**
- **ISATIS**
- **ETUDES ET CHANTIERS CORSICA**
- **I CHJASSI MUNTAGNOLI**
- **ADAL 2B**
- **ADIEM**
- **ARSM**
- **IMPRESA CASTELLU FIUMORBU**
- **ART ET NOCES TROUBLES**
- **CORSE MOBILITE SOLIDAIRE**
- **U RUSTINU**
- **CIP « CORSE INSERTION PROFESSIONNELLE »**

Les CDDI

Le nombre de postes à financer sous forme de CDDI, dans la limite d'une durée totale de 24 mois (hors dérogations prévues par le code du travail à l'article L.5134-23-1, relatives aux publics et aux actions de formation qualifiante) est arrêté à 149 postes pour l'année 2019 répartis comme suit :

- 64 postes soit 18,45 ETP pour le territoire de la Corse-du-Sud
- 85 postes soit 24,51 ETP pour le territoire de la Haute-Corse.

Le montant financier sur une année pour un poste correspond au montant mensuel du RSA pour une personne seule au 1^{er} octobre 2019 est calculé comme suit :

Pour 1 ETP = 551.51 € x 88% x 12 mois, soit 5 823.95 €

II. Associations et dispositifs de l'insertion professionnelle

Afin de favoriser l'insertion professionnelle et la mobilité, 4 auto-écoles sociales sur l'ensemble du territoire font l'objet de financements.

L'aide à la création d'entreprises fait également l'objet d'une politique volontariste. Des financements sont accordés par l'ADIE et par les structures d'accompagnement à la création d'entreprises dans le cadre du programme d'insertion (association A Prova, BG Ile Conseil, Chambre des Métiers).

La Collectivité de Corse soutient particulièrement le dispositif Local d'Accompagnement porté par l'association Corse Active pour l'Initiative, spécialisé dans l'accompagnement et le financement des associations et entreprises solidaires. Ce dispositif a pour vocation d'accompagner et de financer la création, la consolidation et le développement de ces structures sur le territoire corse.

Enfin, un partenariat se renforce avec Pole Emploi dans le cadre de l'accompagnement des publics bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi. Celui-ci, initié sur l'année 2018, s'est vu largement développé sur l'année 2019 permettant notamment de :

1. Généraliser l'outil expérimenté par PE : un **atelier mensuel d'information IAE tout public** ;
2. Réaliser tous les 2 mois, un **atelier d'information IAE pour les BRSA animé en binôme** par PE et la CdC avec les référents sociaux territoriaux. Une SIAE est invitée à présenter ses activités.
3. Mettre en place un **réseau des CIP trimestriel** impulsé par PE qui aura vocation à être autogéré *in fine* par les SIAE. L'idée est de permettre aux CIP de faire remonter leurs difficultés et besoins et d'échanger autour de thématiques identifiées selon un calendrier annuel.
4. Mettre en place un **comité de sélection BRSA** tripartite (PE, CdC, DIRECCTE) qui présélectionne les candidatures des bénéficiaires du RSA, et les propose par fiche navette aux SIAE.
5. Le **suivi et le pilotage** de ces outils est mis en place par la DIRRECTE.

III. Associations et Dispositifs de l'Insertion Sociale

Le Revenu de Solidarité Active repose sur une logique d'accompagnement individualisé et renforcé pour le bénéficiaire, auquel est assigné un référent individuel unique dont le profil est adapté à ses besoins spécifiques : Conseiller Pôle Emploi pour un bénéficiaire proche de l'emploi, travailleur social pour un bénéficiaire dont la situation sociale ne permet pas d'envisager une reprise immédiate d'activité.

Au sein de la Direction Insertion et Logement (DIL), le service de l'insertion sociale est organisé en 6 unités territoriales (Bastia, Ajaccio, Moriani/Ghisonaccia, Porto-Vecchio/Sartène, Corte, Ile-Rousse) .Il déploie sur chacune d'elles, des missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement social global en faveur des bénéficiaires du RSA. Le personnel est composé de travailleurs sociaux, d'infirmiers, de psychologues et de référents. L'objectif étant de garantir l'équité de traitement des bénéficiaires sur l'ensemble du territoire.

Pour répondre aux différents besoins de ce public ainsi qu'à l'objectif d'amélioration de l'animation territoriale et de développement des partenaires, de multiples actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA sont soutenues par la Collectivité de Corse, en complément des actions portées par la Direction de l'insertion et du logement.

Concernant la problématique alimentaire :

Des secours d'urgence au titre du RSA ont été mis en place suite à l'approbation par l'Assemblée de Corse le 7 janvier 2020 du règlement des aides en faveur des bénéficiaires du RSA.

Ce secours d'urgence se distingue des prestations légales financières relevant du service de l'Aide Sociale à l'Enfance prévues au Code de l'action sociale et des familles, des secours d'urgence aux personnes adultes sur fonds de la Collectivité de Corse alloués par la Direction de l'Action Sociale de Proximité (DASP) ainsi que des prestations extralégales relevant du Fonds de Solidarité pour le Logement(FSL) et de l'aide à l'insertion.

Cette aide financière en nature est délivrée sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé (C.A.P) suite à une évaluation sociale des besoins réalisée par un travailleur social.

Le secours a vocation à intervenir cumulativement :

- Pour des raisons tenant à l'insuffisance actuelle des ressources du foyer bénéficiaire du RSA, afin de répondre à une situation d'urgence ou de rupture ;
- Pour couvrir des besoins urgents : à titre principal et exclusif des besoins de subsistance dans les domaines de l'hygiène et de l'alimentation

Ces aides sont complémentaires au financement alloué par la Collectivité de Corse, notamment des actions spécifiques portées par les structures caritatives et ayant pour objet la distribution de colis alimentaires.

Concernant la problématique du logement :

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL), permet ainsi de répondre aux besoins des allocataires de revenu de solidarité active.en ce qui concerne l'accès et le maintien dans le logement.

Plusieurs associations ont conclu une convention avec la CdC :

- La structure Install'toit propose la récupération et la vente de mobilier.
- L'association ALIS, agence de location à vocation sociale accompagne les bénéficiaires du RSA dans leur recherche de logement ainsi que dans la gestion budgétaire lié au logement.
- La Collectivité participe également au financement d'une structure d'accueil d'urgence (l'Alba, géré par la Croix Rouge).

Concernant la problématique du handicap :

L'association A Murza accueille et accompagne les bénéficiaires du RSA en situation de handicap vers et dans l'emploi. L'accompagnement réalisé permet aux bénéficiaires du RSA d'obtenir une reconnaissance du handicap et/ou de la compensation (AAH, PCH) et de s'inscrire dans un projet professionnel adapté.

L'association assure l'interface entre les services de la Collectivité de Corse et ceux de la MDPH pour l'évaluation du poids du handicap sur la capacité des bénéficiaires du RSA à s'insérer professionnellement.

Concernant le lien social et l'accès aux loisirs, plusieurs structures assurent des missions variées et rayonnent sur le territoire.

Le tissu associatif propose des actions à vocation sociale accessibles au public bénéficiaire du RSA et œuvre également sur des territoires ruraux (Association Familiale des Rives du Fiumorbu (AFARIF), Association Familiale du Fium'Altu).

Sur l'Unité Territoriale du Grand Bastia :

- L'Association OPRA-A Leccia-Comité de Quartier (O.L.C.Q.), Auto-école sociale. Cette association, implantée sur l'ensemble du territoire, favorise l'accès à la culture et à la citoyenneté, propose un magasin social avec vente de vêtements.

Sur les unités territoriales d'Ajaccio et de Sartène/Porto-Vecchio des associations telles Isatis, FALEP 2A ou encore Guerbaa/Fabre favorisent l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires du RSA et permettent l'accès et/ou le maintien de leurs droits.

Elles permettent de rompre l'isolement et favorisent l'insertion.

Les aides à l'insertion sociale et professionnelle :

La Collectivité de Corse a également approuvé le 7 janvier 2020, dans son règlement des aides en faveur des bénéficiaires du RSA, une Aide à l'Insertion (AI). Celle-ci est une aide facultative, mise en œuvre dans le cadre de la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion.

L'AI intervient en complément des aides pouvant être rattachées à d'autres dispositifs : Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.), Allocation Mensuelle Temporaire (A.M.T.), aides de Pôle Emploi, secours, etc...

Elle s'adresse exclusivement aux bénéficiaires du RSA soumis à la règle des droits et devoirs d'insertion.

Ce dispositif des aides à l'insertion couvre l'ensemble du territoire et vise à favoriser le parcours d'insertion professionnel ou social des bénéficiaires du RSA.

L'aide d'insertion peut être sollicitée :

- Afin de favoriser l'autonomie sociale, de lever les freins liés à la mobilité et de répondre aux besoins des bénéficiaires du RSA inscrits dans une démarche d'insertion sociale.
- Afin de favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi des bénéficiaires du RSA inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle.

Les aides mobilisables par les référents en charge de l'accompagnement des allocataires du RSA portent ainsi sur la mobilité, l'aide au permis de conduire, les réparations de véhicule, les frais de déplacement, les frais d'assurance véhicule mais également les frais de garde d'enfants, les frais de cantine et les frais de formation, l'aide à l'investissement en cas de création d'entreprise...

Les actions innovantes dédiées au public bénéficiaire du RSA :

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de lutte contre la précarité, la Collectivité de Corse participe également au développement d'actions soutenant l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), les plus éloignés de l'emploi.

Ainsi, soutenus par la Collectivité de Corse et associés à la coordination inter associative de lutte contre l'exclusion (CLE), des représentants du tissu associatif ont réalisé une analyse systémique des difficultés insertionnelles rencontrées par le public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) sur le territoire de Bastia. Cette analyse a mis en évidence la nécessité dans l'accompagnement du public bénéficiaire du RSA d'un décloisonnement, d'une mutualisation, d'une coordination des acteurs et des actions tant sociaux, que professionnels.

A travers un projet innovant et expérimental, le Dispositif Intégré et Coordiné d'Accompagnement Pluridisciplinaire vers l'Emploi (DICAPE), des acteurs du monde associatif proposent une action collaborative innovante qui s'appuie sur une approche globale, renforcée, partenariale et complémentaire (l'AFPA, l'association OPRA, l'association ALIS, le CIBC et l'association l'OPERATA).

L'évaluation de cette expérimentation apportera des éléments d'analyse en terme de sorties positives du dispositif RSA et insertion professionnelle.

Conclusion :

La Collectivité de Corse apporte un accompagnement social et professionnel adapté aux besoins des bénéficiaires du RSA, ainsi qu'aux ayants droits, grâce à l'intervention des services de la Direction Insertion et Logement et des Unités Territoriales mais aussi par le biais de conventionnements et de partenariats institutionnels et associatifs.

Concernant les dépenses d'insertion, la Collectivité de Corse a engagé pour l'exercice budgétaire 2019, trois millions trente mille cinq cent vingt-trois euros répartis sur différentes actions menées sur le territoire.

L'exercice 2019 laisse apparaître un bon taux de réalisation des actions menées et inscrites dans le socle commun d'objectifs de la convention d'appui aux politiques d'insertion. De nouvelles actions ont été intégrées, par avenant, pour l'année 2019, comme l'accompagnement et l'insertion du public handicapé, bénéficiaire du RSA réalisés par l'association A murza ou encore l'accompagnement du public bénéficiaire du RSA à travers le développement artistique et culturel proposé par l'association Arts et Noces Troubles. Ces actions répondent pleinement aux priorités locales et permettent véritablement de renforcer les coopérations entre les acteurs.

Par courrier en date du 10 avril 2019, M. le Directeur régional délégué de l'agence de services et de paiement (ASP) a notifié la dotation attribuable à la Collectivité de Corse au titre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) pour 2019 soit 167 407.35 €

En collaboration avec les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (D.D.C.S.P.P), la Collectivité de Corse veillera à maintenir et renforcer la coopération entre les acteurs, à soutenir l'innovation sociale avec tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'insertion. La Collectivité de Corse participera tant sur le plan financier par les aides accordées, que sur l'accompagnement de projet, en interne et sous la forme de partenariat avec des associations dédiées du secteur, qu'elle soutient et dans lesquelles elle est partie prenante.